

LOIN D'ABIDJAN : LES CADRES, URBANISTES DE L'INTERIEUR

La préfecture de Toumodi

SOCIOLOGIE ET GEOGRAPHIE POLITIQUES
DE LA PRODUCTION DE L'ESPACE HABITE

Alain DUBRESSON

Professeur à l'Université de Paris X - Nanterre

Claudine VIDAL

Directeur de recherches au C.N.R.S.

Avril 1991

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR
LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

Département Sud, Sociétés urbanisation développement

PARIS-X CEGAN (Centre d'études géographiques de l'Afrique noire)

C.N.R.S. - E.H.E.S.S. (Laboratoire de sociologie et géographie africaines)

CENTRE ORSTOM DE PETIT-BASSAM 04 BP 293 ABIDJAN 04



Fonds Documentaire ORSTOM

Cote: A*17799 Ex: unique

Introduction

I . Ce rapport est le premier volet d'une étude, [dans le cadre du programme ORSTOM - Circulation des biens et des personnes entre villes et villages de Côte d'Ivoire - (UR 5 E, Mobilité des hommes, circulation des biens)], sur les investissements des Abidjanais hors la capitale économique. Elle concerne principalement les entreprises des fractions sociales dominantes en direction de l'intérieur du pays : la sous-préfecture de Toumodi a été choisie comme lieu de l'étude pour des raisons historiques - l'ancienneté des migrations de ses habitants vers Abidjan -, sociologiques - l'exceptionnelle densité des "cadres" originaires de cette région -, géographiques - sa position entre la capitale économique et la capitale politique de la Côte d'Ivoire -.

Missions à Toumodi : mai-juin 1988 et juin 1989

II . Jusqu'à la fin des années 1970, l'une des modes citadines consistait à dénigrer les villageois, la brousse, la " sauvagerie ". Une bande dessinée, fameuse, relatant les aventures de Dago, un villageois ne comprenant rien au monde moderne, illustre bien cet état d'esprit. Or, depuis la " conjoncture ", les relations des Abidjanais avec leur région d'origine sont devenues un capital essentiel . Aujourd'hui, la capacité d'avoir des relations avec sa région d'origine sert de base à des échanges "ville-campagne" qui, à tous les niveaux de notabilité citadine, sont indispensables au maintien de cette notabilité, quel qu'en soit le degré.

En effet, durant les années 80, les représentants des fractions dominantes rivalisent entre eux pour doter leur village natal d'équipements collectifs modernes. A cette fin, ils mobilisent l'ensemble de leurs relations de façon à faire agir les divers ministères concernés et financent eux-mêmes, le cas échéant, certaines réalisations. Les enquêtes historiques et sociologiques, menées à Abidjan et dans une région proche de Yamoussoukro, montrent que ces attitudes

d'évergétisme¹ se comprennent premièrement si on les situe dans le contexte urbain des relations concurrentielles entre couches dominantes et classes moyennes (pour qui faire valoir son nom en milieu rural est un élément indispensable de prestige), deuxièmement si on les réfère à l'évolution du système politique ivoirien qui, depuis une dizaine d'années, tend à rendre indispensable l'existence de " circonscriptions " sinon électorales, du moins de notoriété et de popularité.

Or, si les "grands" interviennent également dans les villes des régions de l'intérieur dont ils sont originaires - ils y possèdent une villa, ils font partie du conseil municipal, ils se comportent en acteurs politiques -, ils ne développent pas, à l'égard de ces villes, des entreprises de modernisation qui les impliquent, personnellement, comparables à celles qu'ils mènent dans leur village. Cependant, l'urbanisme des petites villes reste l'objet de conflits entre grands notables régionaux et nationaux : le cas de Toumodi est, à cet égard, exemplaire.

Ce travail devrait lancer des études menées systématiquement à l'échelle nationale. Il y aurait lieu, d'une part, de procéder à un recensement et à une classification des villages selon leur degré de modernisation. D'autre part, les villes de l'intérieur devrait faire l'objet d'études comparatives à l'égard des modalités politiques de leur urbanisme.

Le programme est ambitieux mais il devrait aider à comprendre certains des ressorts fondamentaux de la modernisation de l'habitat et de l'urbanisme en dehors des capitales africaines. En effet, les phénomènes, que nous étudions en Côte d'Ivoire, ont des analogues en d'autres pays d'Afrique et leur comparaison serait, à notre sens, très éclairante pour analyser des logiques internes de développement trop souvent méconnues des principaux partenaires de l'Afrique, notamment les organismes internationaux.

A. D., C.V.

¹ . Nous reprenons le terme d'évergétisme au sens où l'entendent les historiens de l'Antiquité : c'est à dire les dépenses de richesse et d'énergie personnelles effectuées par les notables en faveur du bien public.

L'AMOUR DU VILLAGE
SOCIOLOGIE POLITIQUE DE
LA MODERNISATION VILLAGEOISE

Claudine VIDAL

Lors du 4ème Congrès du PDCI-RDA, en 1965, le Président Houphouët-Boigny donnait dix ans à l'Etat pour transformer l'habitat rural et supprimer les taudis. Vingt ans plus tard, on constate que cette politique n'eut de réelle réussite que là où des "puissants" s'engagèrent en personne dans l'entreprise. Comme si la directive présidentielle, de programme d'Etat, était devenue un appel à l'initiative des notables.

A quoi tiennent en effet les contrastes entre villages proches, les uns lotis, électrifiés, équipés de dispensaires et de groupes scolaires, tandis que d'autres, non loin, sont dépourvus de tous les équipements et ne communiquent avec les petits centres urbains que par des pistes défoncées ? Communément, on justifie ces disparités d'un mot : la chance. De fait, tel village a eu la chance de voir naître un haut personnage et le succès provient de ses actions, de la force sociale que ce cadre s'est plu à investir en faveur d'une réussite villageoise. Je tenterai d'expliquer ce phénomène contemporain qui, à bien des égards, rappelle les pratiques de munificence que les spécialistes de l'Antiquité désignent par le concept d'évergétisme¹.

1 . Paul VEYNE, *Le Pain et le Cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Seuil, Paris, 1976, p. 20. Ce sera l'unique référence que je ferai à cet ouvrage, mais il sera évident à ses lecteurs que ma rédaction sur l'évergétisme ivoirien s'est accompagnée d'une fréquentation assidue des travaux de P. Veyne.

Les " cadres "

Afin d'éviter toute confusion avec l'emploi et les significations du terme de "cadre" en France, on esquissera tout d'abord ce que ce terme représente en Côte d'Ivoire. Telle que les Ivoiriens l'entendent le plus généralement, la notion de cadre est un mixte : elle comprend l'excellence professionnelle attestée par le niveau élevé des diplômes et une situation dominante dans l'activité exercée, qualités sociales que doit renforcer une intégration plus ou moins formalisée à la classe dirigeante, cette dernière condition étant déterminante. D'ailleurs, l'opinion commune ne dissocie pas la réussite scolaire de la position politique et les considérables efforts financiers le plus souvent consentis pour la scolarisation des enfants sont explicitement motivés par l'espoir de voir les bons élèves devenir fonctionnaires¹.

La plupart des dirigeants, il est vrai, possèdent des diplômes de valeur internationale et, depuis 1980, l'accroissement par nomination ou par élection du personnel politique a contribué à intégrer nombre de "capacités" à l'appareil d'Etat ². Cependant, si presque tous les cadres sont des intellectuels, tous les intellectuels ne sont pas des cadres. Du reste, le sens commun opère cette distinction avec netteté. Employés, instituteurs, professeurs, médecins, avocats seront qualifiés d'"intellectuels", on le dit tout aussi bien d'un chômeur qui n'a suivi que quelques années d'enseignement secondaire : l'essentiel est de ne pas exercer une activité manuelle en raison du statut que confère un cursus

1 . Marc LE PAPE, Claudine VIDAL, "L'Ecole à tout prix, stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 70, novembre 1987, p. 64-73.

2 . La composition du Bureau Politique du PDCI et de son Comité Directeur est révélatrice à cet égard : les 58 membres du Bureau, de même que les 216 du Comité ont, dans leur très grande majorité, accompli des études supérieures et occupé des positions de haute responsabilité (cf. *PDCI-RDA, Annuaire 1985-1990, Annuaire historico-politique*, Fraternité-Hebdo Editions, Abidjan, 1987).

scolaire. Le vocabulaire courant enfin, hiérarchise les cadres en “grands cadres” (on dit le plus souvent les “grands”) et en “jeunes cadres”, classement qui tient moins compte de l’âge que de l’ancienneté de l’intégration au milieu politique.

LE CHAMP DE LA MODERNISATION VILLAGEOISE

Le comportement des fractions dominantes envers le monde villageois résulte d'un ensemble de facteurs : aucun de ces facteurs ne peut expliquer à lui seul ce comportement, il n'a d'efficacité qu'en raison de la présence des autres facteurs. Différemment et plus précisément dit : pour comprendre cet amour du village, cette inclination que la terminologie officielle nomme “retour aux sources”, il faudra envisager une constellation de conduites entremêlant finalités et situations très diverses. Je distinguerai quatre situations dans lesquelles les cadres, en assumant la modernisation de leur village, affirment et consolident leur propre position sociale. Ils sont des *citadins* et, en tant que tels, font partie du corps des originaires de tel ou tel village. Ils sont *membres d'une parenté* si bien qu'ils participent aux obligations funéraires d'un collectif de parents. Ils sont *riches* et rivalisent avec les autres riches selon les usages ivoiriens de la fortune. Ils sont des *notables politiques* si bien qu'ils consentent librement à l'obligation de manifester matériellement leur civisme villageois.

Or, malgré les exhortations et l'exemple présidentiel¹ et contrairement au discours officiel qui fait de l'amour du village une vertu constante des hommes politiques, ces derniers ont attendu une quinzaine d'années pour en donner des preuves pratiques. Pourquoi le corps politique fut-il long à faire siennes les conduites d'évergétisme ?

1 . Cet exemple consiste dans les embellissements que le Président apporta à son village natal, Yamoussoukro, qu'il finit par faire accéder au statut de capitale administrative de la Côte d'Ivoire. Mais les fastes du Palais présidentiel et la construction récente d'une basilique, réplique de Saint-Pierre de Rome, sont des thèmes qui, pour la presse internationale, illustrent le gaspillage caractéristique des gouvernants africains. Encore faut-il comprendre les modalités et les significations de ces dépenses pour l'honneur.

Pour comprendre ce processus, nous aurons à nous placer dans une perspective historique : la durée des trois décennies écoulées depuis l'Indépendance de la Côte d'Ivoire.

A partir de la mise en série d'"histoires de villages", j'ai construit une périodisation établissant concrètement les entrées successives des agents sociaux intéressés à investir dans le "champ" de la modernisation villageoise¹. Cette élaboration définit la structure sociologique du champ : il est le lieu du conflit entre les fractions rurales et citadines d'un collectif généalogique, conflit dont l'enjeu consiste, pour les agents, à démontrer leur notabilité personnelle, notabilité attestée par la capacité de dépense et de mobilisation des institutions étatiques ; en outre, l'observation du champ dans la durée permet de dater les différents états du rapport de force entre les compétiteurs de façon à relier chacune de ces séquences à d'autres séquences relevant, quant à elles, du champ politique : il faudra comprendre, en effet, comment les "grands" en sont venus à donner une très haute valeur symbolique à la modernisation de leur village d'origine.

En ce qui concerne l'enquête proprement dite, elle fait appel à des sources très diverses : les recherches que j'ai conduites auprès de différents acteurs et les observations que j'ai pratiquées sur les lieux mêmes de la modernisation, des travaux sociologiques ne concernant pas directement la question mais comportant des éléments utiles, des articles de presse. On regrettera l'absence d'éléments chiffrés ; il aurait été difficile d'en réunir de fiables en un domaine où souvent les dépenses proviennent de budgets qui ont, officiellement, d'autres affectations, où la déclaration des fonds personnels engagés a toute chance d'être surestimée ou sous-évaluée selon les circonstances, où les systèmes de dons et contre-dons rendent problématique une évaluation instantanée des coûts. En revanche, une cartographie des villages ivoiriens selon leur degré de modernisation serait réalisable, elle aurait

1 . Je me réfère ici au concept de "champ", tel que les travaux de Pierre BOURDIEU le mettent en oeuvre.

posé des questions utiles à une géographie politique du développement rural, cependant il ne m'a pas été possible de l'entreprendre¹.

Je présenterai certaines histoires de village, les plus typiques, les mieux documentées. Pour faciliter la lecture du texte, je les ai regroupées et résumées dans le tableau ci-dessous. J'ai détaillé trois de ces histoires (III, V, VI) que j'ai suivies personnellement. Ces récits ne sacrifient ni au goût pour l'anecdote et l'exotisme, ni à la routine ethnographique, encore moins à la dérive journalistique : le "carnet de terrain" n'a pas été utilisé pour donner des "illustrations vivantes" à l'engrenage des problèmes posés par la recherche, ou pour agrémenter de traits romanesques la sécheresse de l'objectivité. Ils ont été construits, à partir des observations directes, afin de restituer la temporalité des pratiques : par exemple, la périodisation montre que les associations citoyennes de modernisation, qui agissent durant les années 70, rendent les armes à la fin de la décennie et acceptent la domination d'un cadre. Il reste que cette acceptation n'a rien d'une décision prise à froid, après une analyse rationnelle qui aurait mis tous les participants d'accord, elle n'intervient qu'au bout d'une longue lutte menée par les citoyens contre les refus villageois et contre des institutions étatiques sur lesquelles ils n'avaient pas prise. Elle se produit aussi au terme d'antagonismes propres aux associations et dont les péripéties aboutissent à la constitution d'un groupe-client du cadre qui reçoit, pour son propre compte, des bénéfices de prestige. Ces récits témoignent aussi de l'acharnement des divers acteurs, de leur "passion" à s'investir, en ce sens, ils révèlent un habitus qui impose aux agents une logique "vécue", logique que j'ai montrée à l'oeuvre notamment en observant et en analysant ces ensembles de "signes" pratiques que sont

1 . Ce n'est pas le thème de ce travail, mais il touche à un autre dossier : celui du fatal contentieux entre développeurs et pays en voie de développement. Les premiers (Instances internationales et autres), voyant souvent leurs dispositifs de "redressement", conçus selon une logique produite en raison d'une histoire et de déterminations extérieures aux nations concernées, sont nécessairement "dénaturés" en raison des logiques sociales propres à chaque pays. Sur ce dossier, les analyses récentes et très éclairantes de Bernard CONTAMIN et Yves-A. FAURE, *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire, l'histoire d'un ajustement interne*, Karthala-Orstom, Paris, 1990.

les dispositions des acteurs dans l'espace, leurs comportements vestimentaires et linguistiques.

HISTOIRES DE VILLAGES

I Ayérérou : l'individualisme citadin

1965/1968, construction de villas par des citadins isolés.

II Yaoudé : l'énergie préfectorale

1966, le village est rasé autoritairement,

1969, une association de citadins cherche des fonds pour la reconstruction.

III Koulikro : la modernisation manquée

1966, énergie préfectorale : lotissement forcé,

1969/1978, conflit permanent entre le collectif citadin et le collectif villageois,

1980, domination symbolique d'un "cadre".

IV Bagolieoua : le décor des funérailles

1975, un riche modernise la scène villageoise.

V Abli : la munificence présidentielle

1965/1977, opposition en forme d'inertie des villageois aux citadins,

1978, le collectif citadin reconnaît la suprématie d'un "cadre" qui reçoit, du Président, un village clefs en mains.

VI Angonda : le modèle de la fondation villageoise

1965/1977, inertie des villageois,

1977, création d'un collectif citadin,

1979/1988, un "cadre" modernise et développe le village.

On le voit schématiquement sur ce tableau, la mobilisation des citadins, que le discours présidentiel encourageait comme "retour aux sources", n'allait pas de soi. Non que les citadins fussent indifférents, ils pensaient et continuent de penser quasi obsessionnellement à leur monde

villageois d'autant plus que les relations avec ce monde comportent de constants affrontements pratiques et symboliques. Les citadins ont beau avoir, selon leurs trajectoires individuelles, des possibilités stratégiques bien différentes vis à vis des villageois, ils n'échappent pas à leur condition commune : être des parents. Or, cette condition détermine si peu nécessairement des conduites collectives que, durant la décennie qui suivit l'Indépendance et les premières années soixante-dix, les initiatives sont surtout le fait d'individus qui construisent pour eux-mêmes un habitat moderne au village sans vouloir créer des mouvements d'entraînement. Puis, autour des années soixante-quinze, diverses fractions citadines s'intéressent de plus en plus à la modernisation des villages et se coalisent pour inciter les ruraux à participer à des transformations qu'ils avaient généralement refusées jusque-là. Dans les années quatre-vingt, l'effervescence citadine retombe tandis que le succès des entreprises devient uniquement l'affaire des cadres qui prennent la direction des initiatives et se donnent les moyens de lier leur nom à celui d'un village.

Mon étude s'appuiera principalement sur des exemples pris en milieu baoulé car c'est dans ce milieu qu'à Abidjan, j'ai le plus travaillé sur ces questions¹. Cependant, le processus analysé par rapport à ce milieu n'a rien de spécifique et, si des différences régionales tenant à des facteurs ethniques, historiques ou culturels et à des déterminations politiques existent bien, cela ne remet pas en cause le mouvement d'ensemble car celui-ci tient aux rapports centraux de rivalité entre les membres de la bourgeoisie d'Etat et dans les relations de cette bourgeoisie avec les fractions dominées.

En pays baoulé, il fallut effectivement une forte impulsion extérieure car les "vieux", soit la génération qui, après l'Indépendance, pesait sur

1 . Nous entendons par là les originaires du pays baoulé, ensemble sociologiquement et politiquement important : le Président de la Côte d'Ivoire est baoulé ; par ailleurs, dès les débuts de la colonisation, les populations de cette région - pour tout un ensemble de raisons que nous ne développerons pas - manifestèrent, plus rapidement que d'autres, le désir de posséder des biens d'origine occidentale et exercèrent, de façon à s'en procurer, toutes sortes d'activités non coutumières, notamment les femmes.

la micro-politique villageoise, refusaient des aménagements de l'espace villageois. Et ils s'y refusaient efficacement, quittes à employer des arguments indiscutables : les malédictions ancestrales, les menées en sorcellerie de voisins jaloux. Préférant leurs investissements habituels liés à une économie du trésor et consacrant leurs dépenses de prestige aux cycles cérémoniels, ils n'avaient que faire de maisons "en dur", de lotissements, d'électrification, etc.

Première histoire de village : la minutieuse monographie d'Y. Monnier, consacrée à un village du sud-baoulé, situé sur un axe routier fréquenté¹. Il constate qu'en 1969, sur 197 bâtiments, n'ont été construites que 7 villas, dont les propriétaires sont tous, sans exception, des gens qui travaillent hors du village, ou qui ont vécu loin du village, tandis que des planteurs, assez aisés pour bâtir, eux aussi, ne s'y décident pas "car la distinction risque d'attirer des ennuis²."

Dès la fin des années soixante, les pouvoirs publics engagèrent des opérations autoritaires : ils imposèrent des lotissements, "alignèrent" des "taudis" au bull-dozer et ne réussirent aucunement à susciter l'initiative villageoise. Parallèlement, sans établir de rapports avec les institutions concernées, des éléments de la petite bourgeoisie abidjanaise créaient, en ville même, leurs propres associations de modernisation. L'appartenance à de telles associations conférait un statut urbain, quant à l'action sur le terrain, elle demeurait tout à fait secondaire. De fait, il y avait à cette époque si peu de concertation entre les instances administratives et les organisations privées qu'elles ne se rencontraient le plus souvent que sur fonds de désastre. Ainsi (**deuxième histoire de village**), cet épisode relaté par J.-M. Gibbal : des démarches associant villageois et citoyens auprès d'un organisme de financement semi-public ne furent envisagées qu'en 1969 pour reconstruire le village qui avait été rasé trois ans auparavant lors de la campagne de

1 . Yves MONNIER, *Il était une fois à Ayérérou ... un village du sud-baoulé*, Université d'Abidjan, Abidjan, 1969 [Annales de l'Université d'Abidjan, Géographie].

2 . Y. MONNIER, *op. cit.*, p. 62 et p. 75.

modernisation rurale¹. Nous avons également relevé des péripéties analogues, suscitées par l'énergie préfectorale et laissant les villageois dans une situation difficile, les nouvelles cases montées en catastrophe étant pires que les "taudis" détruits, tandis que les financements de maisons neuves faisaient totalement défaut.

Finalement, durant la période de croissance des années soixante et les premières années soixante-dix, tandis qu'Abidjan était dotée d'une parure monumentale moderniste et que de nouveaux quartiers, dûs à la spéculation immobilière et à l'initiative de l'Etat, se développaient aussi rapidement dans les villes de l'intérieur que dans la capitale, l'espace villageois ne se transformait guère car les ruraux opposaient une résistance passive aux incitations du pouvoir tandis que les initiatives émanant des villes ne dépassaient guère le stade des projets théoriques.

Les années 75 contrastent avec cette longue période de stagnation. Elles furent marquées par l'intensité des mouvements citoyens en faveur des villages. Des associations, de plus en plus nombreuses et actives. En permanence, communiqués de radio et de presse convoquant les originaires de tel village à des réunions. Reportages enthousiastes consacrés aux opérations en cours par la télévision et les journaux nationaux. Devenu un impératif, le souci du village formait un leitmotiv des conversations au point que, dans la capitale, si l'on voulait parler en bien ou en mal d'un individu, il convenait d'ajouter, pour parachever le portrait, une remarque flatteuse ou négative sur son village. Le climat actuel (1985-88) est tout différent, la dépression économique prive d'une bonne part de leurs revenus les citoyens qui n'occupaient pas des positions sociales favorisées, ils se tournent de plus en plus vers l'arrière villageois mais n'ont guère les moyens d'y améliorer les conditions d'existence. On ne caresse plus de grands projets, c'est plutôt le temps des constats désabusés : les "petits" n'ont jamais rien pu faire, les "grands", en ce domaine, comme dans

1 . Jean-Marie GIBBAL, *Citadins et villageois dans la ville africaine, l'exemple d'Abidjan*, Presses Universitaires de Grenoble, François Maspero, Grenoble, 1974, p. 358.

n'importe quel autre, ont monopolisé les moyens d'agir et travaillé pour eux-mêmes, au seul bénéfice de leur propre village.

UNE MODERNISATION MANQUEE

Troisième histoire. Koulikro aurait du être un "village-centre" regroupant 9 villages. En effet, pour engager des programmes de financement, les autorités administratives exigeaient que les unités villageoises ne comptent pas moins de 1000 habitants, ce qui, le plus souvent, en pays baoulé, obligeait à réunir des hameaux et à choisir l'un de ceux-ci pour centraliser les équipements collectifs. Rationnelle, cette disposition n'allait pas cependant sans créer de fortes tensions locales, chaque hameau étant une petite unité politique dirigée par un chef, peu désireux d'être "abaissé" par celui du "village-centre" qui, lui, aurait vu son prestige renforcé aux dépens des "satellites". Quoiqu'il en soit, au moment des campagnes de modernisation, le sous-préfet ne s'était pas embarassé de micro-politique traditionnelle et là, comme ailleurs, avait déterminé l'emplacement d'un village-centre, imposé un lotissement et obligé les villageois à régler les frais. L'opération débuta en 1966 et s'acheva vers 1969. Le pays est une savane pauvre et, depuis longtemps, les plus jeunes et les mieux situés dans divers réseaux de relations ont émigré vers les villes ou créé des plantations en d'autres régions. Afin de payer ce lotissement forcé, les villageois avaient dû faire appel à leurs parents planteurs. Quant aux citadins, ils ne réagirent pas. Episode fréquent à cette époque : les villageois sont contraints de déboursier pour un lotissement dont ils voient mal l'utilité et dont, de toute façon, ils ne veulent pas, si bien

qu'ils ont le sentiment d'avoir à racheter très cher leur propre terre alors que, coutumièrement, elle est inaliénable¹.

Avant la campagne lancée en 1965 par le Président, personne, dans ce village, n'aurait songé à édifier une habitation différente des cases traditionnelles : ni les citadins, ni les planteurs. Les citadins bâtissaient dans la ville où ils exerçaient leur activité, les planteurs faisaient construire, eux aussi, en ville afin de placer leur argent. Chaque fois que j'ai demandé aux ressortissants abidjanais pourquoi ils n'avaient jamais cherché, sinon à édifier une maison neuve, du moins à rendre plus confortables les demeures de leur père ou de leur mère restés au village, ils sont unanimes à affirmer que ces derniers s'y opposaient énergiquement, invoquant l'argument de la jalousie et de ses conséquences en sorcellerie.

La relance du projet moderniste vint de quelques "intellectuels", petits fonctionnaires et employés qui travaillaient tous à Abidjan. Ils procédèrent d'abord à de longues discussions : ils s'efforçaient de découvrir le Président idéal de l'Association, en raison de sa détermination, de ses relations, de son sérieux, de son âge, etc. Ils tombèrent d'accord sur la personne d'un comptable, employé d'un grand hôtel de la capitale. Après quoi, ils rallièrent des ouvriers spécialisés, des commerçantes, des artisans originaires du pays et fixèrent un niveau de cotisation annuelle assez élevé : ils éliminaient ainsi les ressortissants les plus pauvres, distinguaient ceux qui avaient "le droit à la parole"². Les objectifs étaient d'obtenir une maternité, un dispensaire, une école, un grand marché, une route, etc. La première assemblée générale eut lieu à Koulikro même, en présence du sous-préfet. On exposa aux villageois qu'un dossier allait être constitué afin de solliciter un prêt à la SOGEFIHA qui financerait les constructions, à

1 . Kouamé N'GUESSAN, *La mutation de l'habitat en milieu rural baoulé*, thèse de doctorat de 3e cycle, Université d'Abidjan, juin 1979, p. 126-127.

2 . Conserver ou perdre "le droit à la parole" : ce n'est pas une manière seulement symbolique de désigner un statut ; dans cette société où la gestion de très nombreux aspects de la vie des individus passe par toutes sortes de systèmes associatifs, formalisés ou non, on rappelle à ceux qui n'ont pas d'argent que leur avis est sans valeur : ils n'ont pas droit à la parole.

condition qu'une caution soit versée¹. C'était là le conseil donné par le Directeur de la SOGEFIHA en personne : ce dernier avait reçu les citadins parce qu'il était de "chez eux" (non pas du même village, mais de la même petite région). Ils collectèrent sur le champ une somme assez importante que le Trésorier de l'Association devait mettre en banque, les citadins y ajoutant leur propre part et la SOGEFIHA assurant le reste du financement. Les remboursements se feraient en plusieurs années. C'était accomplir de façon quasi-idéale le projet gouvernemental : sous l'impulsion et le contrôle "paternel" de l'autorité préfectorale, villageois et citadins s'organisaient et recouraient à l'établissement financier prévu par l'Etat pour ces opérations, encouragés en cela par le Directeur de l'établissement lui-même.

Rien de tel ne se passa. Le Président avait été mal choisi : il comptait "emprunter" provisoirement cet argent pour dédouaner un lot de marchandises, il l'aurait rendu une fois les marchandises vendues. Il persuada le Trésorier, qu'il savait demeurer sur place encore quelques jours, de lui confier l'argent afin de le mettre au plus vite en sûreté à Abidjan. Non loin de la capitale, il eut un accident, fut hospitalisé dans le coma ; les gendarmes récupérèrent la mallette contenant l'argent et la restituèrent, contre signature, à la tante du blessé.

La nouvelle arriva au village le lendemain : le Vice-Président, le Trésorier et le Vice-Trésorier étaient là. Ce fut une émeute. Les villageois accusèrent ceux-ci d'avoir monté toute l'affaire pour les voler : le Trésorier n'avait pas à se dessaisir de l'argent, il était donc complice, etc. Ils revinrent précipitamment à Abidjan et se rendirent chez la femme qui refusa de restituer l'argent. Des semaines passèrent, le Président était toujours à l'hôpital, aucun des citadins n'osait plus aller au village. Un instituteur de là-bas, qui avait lui-même collecté des fonds (la moitié de la somme) auprès d'un certain nombre de villageois, vint à Abidjan dire qu'il devait absolument les récupérer : la consigne avait été précise, c'était ou leur argent ou sa tête, menace tout à fait prise au sérieux en Côte d'Ivoire. Il envisageait de porter plainte contre

1 . SOGEFIHA : Société de Gestion Financière de l'Habitat.

la femme : elle n'avait plus l'argent mais fut "sauvée" par un neveu qui donna la somme. Quant à l'autre partie de la cotisation, rassemblée par le Président lui-même, elle ne fut jamais restituée.

L'enquête avait été menée par les membres de l'Association, elle n'incriminait que le Président et innocentait tous les autres, les villageois acceptèrent cette version ou plutôt firent semblant, laissèrent les citadins, qui n'avaient pas renoncé, tenir des meetings chez eux et les écoutèrent, sans plus. L'Association proposa de montrer, avec la rituelle excursion jusqu'à Yamoussoukro, l'idéal réalisé, ils ne voulurent rien savoir. Il y eut un nouveau sous-préfet qui tenta de ranimer les énergies, mais plus rien ne se passa. L'Association des citadins revint à sa fonction première et principale de mutuelle-décès, assurant à ses cotisants, s'ils mouraient en ville, la promesse de funérailles décentes au village.

Il n'y a pas lieu de considérer cette histoire comme un fait divers : très couramment, les ressources des associations sont "bouffées" par des administrateurs indéclicats, chacun s'en indigne mais tout le monde sait que cela fait partie de l'ordinaire. Quant au tour violent des relations entre villageois et citadins, il n'a rien que de très courant. La séparation pratique des uns et des autres n'a nullement liquidé leur communauté symbolique et ses exigences si bien que, considérés, même abusivement, comme plus riches, plus proches des puissants, les citadins encourent fatalement l'accusation d'égoïsme, d'ingratitude, voire de trahison à l'égard des membres villageois de la communauté et subissent les représailles réelles ou imaginaires que leur vaut une inéluctable culpabilité. Dans ce contexte, la faute d'un seul empoisonne définitivement les communications entre les deux partis.

Le statu quo prit fin en 1980. Des jeunes cadres, qui avaient suivi les événements jusque là, mais étaient trop "petits" pour "prendre la parole" intervinrent. Ils étaient trois : le leader, un ingénieur des Eaux et Forêts, puis un ingénieur des PTT et un ingénieur de l'Industrie chimique. Ils commencèrent par régler l'épineuse question du regroupement dans un village-centre : puisque les villageois y étaient hostiles, il n'y avait pas lieu de les forcer. Cela simplifiait tout sur le

terrain comme en ville car les citadins se montraient, non moins que les villageois, d'accord pour satelliser les autres villages mais non le leur. Avant 1980, le village de l'ingénieur des Eaux et Forêts ne disposait que d'une simple école de deux classes. Pour relancer l'intérêt, il fit bâtir une école de six classes : l'école est en général la réalisation que tous veulent voir aboutir en premier et, depuis la crise économique, les citadins ne sont pas les derniers à la souhaiter car ils sont souvent obligés de scolariser leurs enfants au village. Fort de ce succès, le cadre entreprit la construction d'un dispensaire bénéficiant du programme FRAR¹. Où situer ce dispensaire, puisqu'il n'y avait pas de village-centre ? Chaque village le réclamait, le Préfet trancha : le dispensaire serait situé dans celui de l'Ingénieur des Eaux et Forêts, devenu de ce fait village-centre.

Actuellement, le cadre décide à peu près seul de ce qu'il faut faire : les villageois le suivent car il est suffisamment riche pour ne pas avoir à détourner leur argent, les "petits" citadins savent qu'il les domine, cotisent ceux qui peuvent, les autres, marginalisés, n'ont rien à dire. Il vient d'achever une villa luxueuse au village même, montrant ainsi qu'il ne craint pas la sorcellerie. Si rien ne lui arrive, d'autres devraient l'imiter dans la mesure de leurs moyens. Quant aux villages qui devaient être "satellisés", aucun d'eux ne comptant parmi ses originaires un homme "capable", ils n'ont pas progressé.

Le bilan d'une vingtaine d'années (1965-85) n'a, au bout du compte, rien de très spectaculaire : un seul village finalement a reçu une école nouvelle, le dispensaire ne fonctionne que de manière intermittente, faute de logement pour un infirmier, la piste d'accès est si mauvaise qu'on ne peut y rouler la nuit au risque de démolir son véhicule. Les habitations traditionnelles sont demeurées telles si bien que la villa du cadre ressemble à un château élevé au milieu d'un quartier de masures.

1 . FRAR : Fonds régionaux d'aménagement rural. Un programme FRAR est mis en place lorsque, d'accord entre eux pour financer eux-mêmes une partie des installations collectives, les villageois demandent à en bénéficier. Du moins en principe, car en pratique, les fonds - lorsqu'il y en a - ne sont débloqués que sur intervention de personnalités haut placées.

J'ai reconstitué l'histoire de Koulikro avec des citadins qui furent à l'origine de l'Association et ne cessèrent, malgré les échecs, de susciter des réunions, d'imaginer des projets, d'amorcer des opérations sans suite. Alors qu'ils ne s'étaient nullement solidarisés avec leurs parents villageois quand la modernisation leur fut imposée de façon catastrophique, pourquoi cet acharnement grandissant durant les années soixante-dix ? Et pourquoi, dans leur ton actuel, tant d'amertume ? Qu'y avait-il donc de si essentiel pour eux à réussir l'aménagement de leur village ? Quand je leur posais la question, un mot condensait leur réponse : la honte. J'essaierai de montrer en quoi leurs interventions sur la scène villageoise sont devenues, pour des gens vivant en ville, l'occasion de subir des humiliations ou de les parer.

LA FORMATION DES COLLECTIFS CITADINS

Une enquête, effectuée en 1968 à Abidjan par J.-M. Gibbal, nous apporte sur les rapports des citadins à leur village des données qui, vingt ans plus tard, ont pris valeur de document historique. Gibbal établit, qu'à revenus égaux, les citadins de la deuxième génération ont effectué une "coupure voulue" avec leur milieu d'origine tandis que ceux de la première génération "ont la volonté de maintenir leur enracinement villageois"¹. Puisque les uns et les autres ont des statuts socio-professionnels et des conditions d'existence semblables, comment s'explique cette différence d'attitude ? L'auteur avance que le fait d'être né en ville implique un mode d'existence et un ensemble de pratiques vis à vis du village (on pourrait dire un habitus), ensemble qu'il identifie par le concept d'urbanisation. "L'urbanisation des citadins prend aussi négativement la forme d'un détachement souhaité et effectif à l'égard du milieu d'origine rural (c. à d. le village) de leurs parents. [...] Leurs relations non-abidjanaises sont plutôt localisées dans des milieux sociaux en voie d'urbanisation (petits centres urbains de

¹ . J.-M. GIBBAL, *op. cit.* , p. 323-324.

l'intérieur par exemple) 1." Je n'adhère pas cette interprétation et montrerai que les attitudes de "détachement" ou de fidélité à l'égard du monde villageois, pour opposées qu'elles soient (Gibbal insiste sur leur caractère explicite et volontaire), ne manifestent pas la logique d'habitus différents, conditionnés par le fait d'être citadin de la deuxième ou de la première génération, mais sont engendrées par un seul et même habitus tenant aux conditions sociales de la parenté, conditions qui valent pour tous les citadins 2. Avant de procéder à cette analyse, on présentera brièvement l'espace social observé par Gibbal de façon à situer les fractions qu'il identifie par rapport à celles qu'analysent nos propres enquêtes.

L'auteur écarte de son étude les bénéficiaires de hauts salaires "peu réceptifs au travail du sociologue"³ : en clair, il était difficile de passer un questionnaire dans ces milieux. Il remarque cependant qu'il est significatif de ne "pratiquement jamais trouver de responsables d'association titulaires d'emplois élevés à Abidjan", et suggère que les cadres (selon la terminologie ivoirienne) commenceraient "à adhérer à une conception bien plus individualisée de la vie sociale, prémisse d'un comportement de classe bourgeoise" 4. Or, vers 1975, les éléments de ces mêmes couches dominantes commenceront à se conduire en entrepreneurs d'une modernisation villageoise dont jusqu'alors - Gibbal le constate à juste titre - ils ne s'étaient guère préoccupés.

Ont également été éliminés du champ de l'enquête tous ceux qui, hommes et femmes, exerçaient une activité indépendante, pour une raison technique - leurs revenus sont difficiles à connaître - mais surtout parce que, selon l'auteur, ils n'auraient plus grand rôle à jouer. "Ce sont des groupes qui n'entrent pas en compte dans la dynamique sociale d'Abidjan 5." La prédiction était imprudente ! Au moment où

1 . *Ibid.*, p. 388.

2 . Ces conditions valaient au moment de l'enquête effectuée par Gibbal, elles valent encore actuellement, c'est pourquoi j'écris au présent, un présent qui n'a rien du "présent ethnologique".

3 . J.-M. GIBBAL, *op.cit* , p. 130.

4 . *Ibid.* , p. 282.

5 . *Ibid.* , p. 129.

Gibbal la rédigeait, des sociologues et des économistes, des instances internationales marquaient l'importance de ces actifs dans l'économie des métropoles africaines¹.

L'essentiel de l'enquête de Gibbal consiste à construire un premier clivage entre ruraux prolétarisés (une fraction populaire de salariés précaires, en majorité non ivoiriens) et petite bourgeoisie ivoirienne (c'est moi qui désigne ainsi les fractions lettrées de fonctionnaires, d'employés, de techniciens), catégorie suffisamment rémunérée pour ne pas rester en marge de la vie urbaine. Or, ce sont les pratiques de ces petits bourgeois en direction du monde rural qui les différencieraient en *nouveaux citadins*, soucieux de maintenir un arrière villageois, et en *citadins* que leur naissance en ville aurait détachés du monde rural². Pourtant, quelques années plus tard, l'on verra nombre de ces citadins se découvrir, à leur tour, des responsabilités envers leurs "frères" villageois.

Pour peu que l'on donne une dimension temporelle à l'observation, on voit que les dispositions des fractions urbaines à l'égard du village ne révèlent pas, comme le pensait Gibbal, une inégale emprise de l'habitus urbain. Certes, les *nouveaux citadins* originaires de Koulikro (troisième histoire) ne renient pas leurs racines villageoises, il reste qu'ils ne se précipitent guère au secours de leur parenté rurale et laissent, sans broncher, l'irréremédiable (le lotissement forcé) s'accomplir. Nous l'avons vu (deuxième histoire), ils ne sont pas les seuls. Outre leur lâchage aux moments les plus chauds de la campagne anti-taudis, les relations collectives des *nouveaux citadins* avec les collectifs villageois n'ont généralement rien de détendu, quand elles ne

1 . La reconnaissance du caractère essentiel de l'économie artisanale pour les villes du Tiers-Monde date du début des années soixante-dix ; ce type d'économie devint rapidement, sous le nom de "secteur informel", un enjeu politique en même temps que scientifique : "Les chercheurs-experts du BIT découvrent qu'en enquêtant sur 'l'économie souterraine' on révèle l'utilité d'un ensemble, mal défini, sous-estimé, méconnu, d'artisans-entrepreneurs." cf. Marc LE PAPE, "De l' 'indigène' à l' 'informel', 1955-1982", *Cahiers d'Etudes africaines*, 89-90, XXIII (1-2), 1983, p. 189.

2 . J.-M. GIBBAL, *op.cit.*, p. 289 : "Les citadins, à la différence des nouveaux citadins [...] sont presque déjà tous coupés du milieu d'origine."

tourment pas au conflit ouvert, comme dans le cas de Koulikro. Le plus souvent, la situation ne se dénoue que lorsque les plus citadins des citadins, des cadres, nés en ville, ayant pratiquement tous effectué leurs études supérieures dans des métropoles étrangères, prennent les choses en main.

Mais qu'allaient donc faire, en 1967, qui au village, qui dans une ville de l'intérieur, les Abidjanais observés par Gibbal ? Ils rendaient tout simplement visite à leurs parents (ascendants directs) et leur apportaient l'aide dont la coutume leur faisait obligation. Sur ce dernier point, nous pouvons être plus précis. L'auteur remarque qu'en paroles *citadins* et *nouveaux citadins* considèrent unanimement qu'il est normal de "s'occuper" en priorité des ascendants directs tandis qu'ils contestent que l'aide à la famille étendue soit un devoir¹. Or, les ascendants des *nouveaux citadins* sont des villageois, tandis que ceux des *citadins*, par le simple fait qu'ils vivent en ville, n'imposent pas à leurs fils tournées villageoises et famille rurale quémandeuse.

Finalement, *citadins* et *nouveaux citadins* rendent leurs devoirs de parenté là où demeurent leurs ascendants et, toute prosaïque qu'elle soit, cette explication nous paraît justifier l'absence des uns et la présence des autres sur la scène villageoise. Du moins à titre individuel et pour cette période des années soixante car, on le sait, le tableau changera et des acteurs, agissant jusqu'ici séparément, commenceront à former des collectifs orientés vers la modernisation villageoise. Ce changement correspond à une évolution des obligations à l'égard des parents non pas de leur vivant, mais lorsqu'ils décèdent.

Qu'en effet, des années durant, un homme ait consenti des sacrifices financiers en faveur de ses parents, l'opinion ne lui en saura aucun gré s'il ne se ruine pas à les "enterrer". De fait, les funérailles sont représentation sociale totale : ostentatoires, elles nécessitent un public, coûteuses, elles suscitent une entraide, conflictuelles, elles provoquent la surenchère. On pensera que ce luxe funéraire illustre des vertus filiales, il prouve surtout - objectivement et aux yeux de tous - la capacité de

¹ . *Ibid.* , p. 223.

dépense si bien que ne pas se “montrer” en cette circonstance entraîne un verdict d’inexistence sociale. Chacun le sait et redoute une telle exclusion symbolique, elle sanctionne le manque d’argent par une honte sans remède. Inquiétude à laquelle s’ajoute l’angoisse de son propre destin funéraire : “être enterré comme un chien” signifie bannissement des mémoires. Or, la tradition veut que l’on soit inhumé sur le lieu de sa naissance, là où son placenta a été enterré : de ce fait, le village est au centre des symboliques de la mort. Aussi le premier souci des citadins est-il de s’organiser pour que, s’ils décèdent en ville, leurs corps soient rapatriés au village si bien que la vocation première des associations d’originaires en ville était et est toujours d’assurer des fonctions de mutuelle-décès.

Autrefois, les funérailles des chefs atteignaient un paroxysme de destruction de richesses et de sacrifices humains ; ce dernier apparat a beau ne plus être exhibé, le lien entre pouvoirs anciens et fastes sanglants persiste dans l’imaginaire et, lorsque décède l’héritier d’un grand titre traditionnel, circulent les rumeurs sur des têtes coupées et des disparitions mystérieuses. De nos jours, une ample liturgie accompagne le décès des hommes liés à l’appareil d’Etat et célèbre, selon un protocole occidentalisé, la fondation de l’Etat indépendant et la légitimité du pouvoir présidentiel. Quant aux deuils privés des “grands”, ils conservent un caractère public en raison de la qualité des protagonistes. Lorsqu’un haut personnage enterre un proche, il se montre magnifique car, à cette occasion, il est pleinement légitime de faire briller sa capacité sans offusquer, d’investir du capital personnel et d’accepter des dons sans être humilié.

La hausse du niveau d’ostentation a été si contagieuse que les cérémonies, à ce que rapportent les Abidjanais, sont devenues de plus en plus onéreuses pour tous. Soit par exemple le rite d’exposition du corps. On se contentait autrefois d’envelopper le cadavre dans un riche pagne traditionnel, l’usage veut maintenant que le lit funèbre soit un meuble de circonstance décoré à grand frais, la maison où gît le défunt est devenue, elle aussi, un élément de la représentation, quant au village lui-même, il apparaît dans ces circonstances comme un décor dont les

qualités et les imperfections font l'objet de jugements s'étendant à la réputation personnelle des invitants aux funérailles.

A Abidjan, il est vrai, je l'ai souvent entendu, si l'on veut louer ou critiquer, il n'est aucunement déplacé d'ajouter au portrait de la personne en cause quelques remarques sur son village : "Si tu voyais son village, il est 'dégoûtant', où 'joli', 'il n'y a rien' ou 'il y a tout ce qu'il faut'" : ces stéréotypes suffisent puisqu'en cette circonstance le discours a pour but de classer un individu, non de décrire un village. Cette pratique qui consiste à qualifier (et disqualifier) un individu par le style de son village est socialement admise au point que des citadins avouent avoir honte de leur village : ils n'en peuvent mais et la seule parade contre les vexations est de n'y faire venir aucun visiteur. Au moment des funérailles, il faut bien cependant s'exposer et il est sûr que les riches et les puissants font l'objet de critiques cruelles si le village ne comporte rien dont les invités puissent faire l'éloge.

Quatrième histoire. Non sans ironie, car ils passent pour extravagants, l'opinion ivoirienne reconnaît aux Bété une manière de supériorité en parades funéraires¹. Sans doute précèdent-ils le mouvement ainsi qu'en témoigne cette histoire dont le héros est un Bété, encore n'a-t-il devancé que de peu des pratiques qui devinrent celles de l'ensemble des cadres à la fin des années 70². Edouard Nahounou était simple taximan lorsqu'en 1966 il quittait la Côte d'Ivoire pour le Zaïre. Il en revint très riche, mais le journal ne dit pas comment il avait amassé cette fortune. En 1975, il entreprend la réalisation d'un nouveau village regroupant les hameaux de sa "tribu" : un lotissement de 150 villas, un dispensaire, une maternité, une église, une mosquée, une salle d'accueil et une salle de cinéma sont prévus. Selon *Fraternité-Matin*, E. Nahounou, homme d'affaires et non cadre politique, agit seul et le montant de l'opération devrait atteindre un milliard de F.CFA. En 1976, une école de 6 classes fonctionne, un

¹ . Il s'agit des populations anciennement établies à l'ouest de la Côte d'Ivoire et dont les centres urbains sont actuellement Gagnoa et Daloa.

² . *Fraternité-Matin*, 25-26 septembre 1976, Abidjan.

Si, selon la symbolique coutumière, le village de naissance était le centre rituel des opérations liées à la mort, il n'y a pas lieu pour autant d'ethnologiser les comportements actuels des dominants et d'imaginer, dans leurs usages funéraires des villages, un rapport existentiel à une vision traditionnelle du monde, ou bien encore une affirmation de la continuité des pouvoirs anciens et des pouvoirs modernes. Aucune mystique passéiste n'oeuvre à ces déploiements ostentatoires et si tradition il y a, elle est entièrement néotraditionnelle. Les cadres ne réaniment pas une passion de l'identité qui serait demeurée latente : depuis quelques années, ils jugent l'organisation ancienne de l'espace et de l'habitat villageois incompatible avec leurs pratiques cérémonielles, parce que celles-ci ne confirment pas seulement la puissance d'argent et la position politique, elles touchent à leur honneur.

Réellement, c'est le privilège des cadres que de pouvoir "faire" un village : privilège de statut car c'est à l'intérieur de leur milieu que se forment les réseaux nécessaires pour orienter vers un village les décisions politiques, les engagements financiers et les interventions techniques indispensables. Aussi, ceux qui ne feraient rien risqueraient-ils d'apparaître comme impuissants ou indifférents, ils s'auto-déclasseraient, en d'autres lieux et temps, on aurait dit "dérogeraient".

HOMMES FORTS ET STATURE CITADINE

Très vite après l'Indépendance, les veillées funéraires qui avaient lieu en ville furent rehaussées d'éléments modernes et coûteux, propres à signifier le rang social. Mais ce qui était individuellement possible dans la capitale ne pouvait être réalisé dans un cadre villageois où tout manquait. Aussi, lorsque l'état de leurs villages concerna directement la réputation des "cadres", il se noua entre eux et les citadins des relations spécifiques.

Cinquième histoire. Celle du village d'Abli, que nous avons commencé à suivre dès 1976.

Ce village, situé à quelques kilomètres d'une sous-préfecture nommée Toumodi, comporte actuellement deux quartiers correspondant à l'ancienne division en deux ensembles politiquement et spatialement distincts - chacun avait un chef ; une forêt et un cimetière les séparaient - que nous appellerons Abli 1 et Abli 2. Lorsque le discours présidentiel ouvrit la campagne de modernisation en 1965, il ne se passa rien durant quelques années : ni opérations imposées par le sous-préfet, ni initiatives villageoises ou citadines. Dans cette région qui, pour des raisons tenant à l'histoire de la colonisation et de la décolonisation, présente une densité tout à fait exceptionnelle de cadres et d'intellectuels, les autorités administratives, agissant en effet avec circonspection, évitaient l'envoi intempestif d'un bull-dozer sur le terroir villageois d'un homme en place.

Exceptionnellement, l'initiative vint des villageois, des "jeunes". Quelques-uns d'entre eux avaient eu, au lendemain de l'Indépendance, des expériences de travail en ville ; ils n'en revinrent pas riches mais avec des aspirations nouvelles en matière de dépenses et de façons de vivre. Ils organisèrent quelques réunions puis se tournèrent vers le député de la région, un médecin, élu en 1960 : démarche naturelle, le député était né à Abli 2. En 1970, le député envoya un engin pour débroussailler et aplanir une plateforme qui aurait dû être lotie dans la phase suivante. Un bornage fut même réalisé et l'on voit encore une fontaine. Les choses n'allèrent pas plus loin, les vieux des deux villages multiplièrent les réunions, prévinrent que, si les deux localités étaient déplacées, tout le monde mourrait, ils se déchaînèrent au point que les moins déterminés ou les plus crédules, le plus grand nombre finalement, prirent peur et tout en resta là.

Vers 1978, de "jeunes" citadins, nés à Abli 1, relancent une opération : un étudiant dentiste, un ouvrier spécialisé dans une grande usine d'Abidjan, un employé de l'administration ; ils vérifient que certains villageois sont d'accord avec eux et font le tour des Abidjanais ressortissants d'Abli. Une unanimité se dégage : l'homme de la situation s'appelle A. K. Michel. Son père fut chef d'Abli 1, sa mère est née à Abli 2, lui est fonctionnaire à la Présidence depuis l'Indépendance. Ni

député, ni haut fonctionnaire, il n'a pas de diplômes supérieurs mais fait partie de l'équipe qui travaille de près "pour Houphouët". Sa carrière ne l'assimile pas aux cadres, non plus aux intellectuels, c'est le "petit garçon du Président", ainsi qu'aiment à le flatter ses co-villageois lorsqu'ils se préparent à lui demander un service. Michel se fait longuement prier : pourquoi se fatiguerait-il en faveur des villageois qui sont des "bandits", veulent qu'on fasse tout pour eux sans rien payer. Les Abidjanais le "supplient", surtout les femmes qui, tout le monde le reconnaît encore maintenant, se montrent les plus décidées. Il consulte les deux chefs qui, eux aussi, lui demandent d'agir.

Un "club" est créé à Abidjan, des cotisations qui doivent servir de cautions pour la société immobilière sont rassemblées : 50 000 FCFA par villa, soit à l'époque, le salaire mensuel d'un ouvrier spécialisé ou d'un petit employé. On choisit un plateau, bien ventilé, appartenant à Abli 2, et la SOPIM, entreprise de construction qui travaillait aux chantiers présidentiels de Yamoussoukro (distant d'une cinquantaine de kilomètres), commence les travaux : ils dureront treize mois, 200 villas de 5 à 6 pièces seront livrées pour des prix très modiques dont le remboursement s'étend sur 10 ans, de larges avenues sont tracées, il y a électricité et eau courante, une école de 6 classes avec logements des maîtres est construite.

En janvier 1980, les travaux démarraient, une réunion générale avait lieu au village : elle rassemblait la plupart des citadins qui avaient souscrit et les villageois. Il s'agissait de verser une caution pour la seconde année et de sommer les retardataires de régler la première. Quant aux vieux villages, ils devaient être rasés. Ainsi fut fait et Abli est à verser au dossier des histoires de villages réussies.

La réunion de janvier 1980 avait été convoquée pour un dimanche matin à l'ancienne école. La plateforme du futur village entièrement aménagée et la construction des villas très engagée, on se rendait compte de l'aspect que prendrait l'ensemble. Les deux hameaux primitifs, toujours habités, restaient intacts. Ils ne comportaient que des cases exigües, avec de toutes petites ouvertures, des sentiers étroits et ravinés ne permettaient aucune circulation automobile, pas d'eau

courante, pas d'électricité, le tout assez resserré : un village dépourvu de toute commodité. Par différence, bien qu'il fût conçu sur la répétition d'un modèle de villas très simples, en parpaings enduits et peints, recouvertes de tôles galvanisées, le nouveau village, outre qu'il semblait immense, avait, en raison de ses alignements et de la largeur de ses avenues, quelque chose d'un morceau de ville isolé au milieu de la brousse. Cette opposition de deux espaces fut encore renforcée par une mise en scène de la réunion propre à dramatiser la confrontation entre les citadins, se considérant promoteurs du progrès, et les villageois censés en être les bénéficiaires.

L'école comportait une véranda, surélevée de quelques marches, où les citadins, une trentaine d'hommes et de femmes, tous mis avec recherche, assis sur des chaises prises aux classes, observaient le maintien compassé d'officiels à une inauguration. Le bureau du club s'était regroupé autour de son Président, A. K. Michel, siégeant devant une table. En face de la véranda, à l'ombre d'un bouquet d'arbres, les villageois, chacun portant, selon la coutume, la petite chaise basse des palabres, formaient un groupe compact, leurs notables au premier rang. Ils étaient une centaine, hommes ou femmes, ils n'avaient pas revêtu d'habits exceptionnels. Bien sûr, aucun ordonnateur n'avait conçu et dirigé cette mise en scène. Elle allait de soi. Il n'empêche, pour un observateur étranger, s'imposait l'idée d'un dispositif volontairement réglé par le responsable d'un protocole tant la séparation des deux ensembles sociaux était signifiée par le décor (la véranda de l'école faisant fonction d'estrade isolant les citadins, son caractère de lieu bâti l'opposant à l'abri végétal des villageois, les sièges symbolisant également deux époques) et par les costumes (un rigoureux dualisme vestimentaire conférant aux uns l'élégance et assignant aux autres la tenue de ceux qui travaillent la terre). Le discours fut tout aussi convenu que le laissait prévoir l'agencement de la réunion.

A. K. Michel parle près d'une heure, sur un ton violent : un discours jugé très dur dont on me traduit l'essentiel. Il commence par mettre les villageois en tort sur le plan de la politesse : ils sont venus en retard , ils n'ont pas aidé à installer l'école : est-ce ainsi qu'ils sont

reçus quand ils vont visiter leurs parents en ville ? Mauvaises manières ou mauvaise volonté ? Par ce premier reproche, l'orateur précise un contexte : celui d'une rupture. Incapables de reconnaître ce qui est fait pour eux, les villageois ne mettent aucun hâte à acquitter leurs cotisations, à aider aux travaux. Sans doute préfèrent-ils leurs cases de poto-poto, leur crasse, leurs maladies ? Tant pis pour ceux qui n'ont pas encore payé, on leur nettoiera un morceau de brousse derrière le nouveau village et ils se débrouilleront seuls. De temps à autre, l'orateur se tourne vers son groupe pour le prendre à témoin et reçoit des murmures d'approbation. Les attardés s'engagent à régler leur caution, ils ont apporté l'argent : un représentant des villageois l'affirme. L'orateur refuse : que ceux qui n'ont pas eu confiance se retirent de toute cette affaire. Son interlocuteur le supplie d'accepter tout en reconnaissant qu'il a raison d'être en colère, mais il faut que les gens des villes pardonnent à leurs frères villageois, c'est la pauvreté qui cause leur comportement, leurs parents citadins plus intelligents qu'eux doivent continuer à les aider, etc.

Le dialogue occupa deux bonnes heures, la durée ordinaire de ce genre de rencontre. Le député, qui avait lancé la première opération, arriva au milieu de la séance et prêta main-forte, rappelant combien les plus hautes instances politiques tenaient à la réussite de ces projets de modernisation et montraient l'exemple, suivant en cela la voie tracée par le Président Houphouët-Boigny à Yamoussoukro. Après quoi, les groupes se défirent, certains repartirent immédiatement vers la ville mais beaucoup passèrent le reste de l'après-midi dans le vieux village, mangeant et buvant d'une maison à l'autre : l'ambiance était à la fête.

Quelques données éclaireront cette scène. Il y a d'abord lieu de préciser que, pendant les années soixante-dix, contrairement à Koulikro (village de la troisième histoire) dont le représentant en ville le mieux placé n'était qu'un petit fonctionnaire, venaient d'Abli un nombre important de fonctionnaires de haut niveau, de professeurs, de personnes exerçant des professions libérales ; de plus, beaucoup d'originaires de ce village, ouvriers, employés, commerçants, vivaient en ville. Or, cet ensemble nombreux et ne manquant pas de puissance

sociale ne s'était guère manifesté ni au cours du premier épisode initié par le député ni après. Fin soixante-dix seulement, lorsque le club s'organisa, ces citoyens voulurent participer à la modernisation du village. En somme, bien que vivant en "civilisés", ils avaient mis autant d'années que leurs parents ruraux à concevoir la nécessité de ce progrès et quelques-uns d'entre eux ne montrèrent guère d'empressement à régler leurs parts de caution. Que manquait-il donc aux ressortissants citoyens d'Abli pour se constituer en un collectif de développement ?

Un "cadre", à ce qu'il semble, soit un homme fort de relations politiques et A. K. Michel, soutenu par le Président de la République, possédait à cet égard une position exceptionnelle même si elle n'était pas officialisée par un titre ou une fonction le situant dans la hiérarchie. De fait, les opérations ne peuvent s'engager que si, d'une façon ou d'une autre, un cadre s'est imposé comme leader, ce qui lui permet de régler d'une part les contradictions entre les petits chefs villageois et d'autre part d'agir sur l'appareil administratif sans être contrecarré. Mais pourquoi ces clubs citoyens, ces déplacements en corps, ces déplacements difficiles et onéreux, ces réunions publiques telles celle qui a été relatée? Quelle signification ces conduites ont-elles pour les gens des villes?

Une première explication vient tout de suite : il est toujours prudent de composer la suite d'un homme fort et quand l'occasion se présente, elle n'est pas à négliger. Personne ne nierait cette interprétation fonctionnelle, il reste qu'elle n'épuise pas le sens de comportements qui se répètent tout aussi bien en d'autres circonstances, notamment aux funérailles de personnages éminents. Au cours de ces dramatisations, les "ressortissants" manifestent comme secondaire le fait qu'ils ont en commun avec les villageois des collectifs ancestraux, le lien de parenté est dénié ou plutôt tellement minimisé qu'il s'efface devant d'autres liaisons : *les rapports politiques modernes*. Tout finalement, titres traditionnels, réussites individuelles, liens personnels et familiaux, est subordonné à la seule hiérarchie qui compte, celle des positions dans l'appareil d'Etat. L'orateur - même s'il n'est pas un cadre de l'Etat, et à plus forte raison s'il l'est - morigène la paysannerie en homme de

pouvoir. Quant à ses accompagnateurs citadins, ils partagent symboliquement son autorité, se donnent la légitimité d'un groupe de statut par identification aux dominants. A quoi les villageois répondent par une parodie de soumission. Puis, l'affaire terminée, les fusions se défont, chacun, à son niveau, travaille à maintenir ou élever sa position, les questions de parenté reprennent toute leur acuité et la fiction citadine d'appartenance à la sphère du pouvoir fait place à un autre imaginaire, bien quotidien, celui des menaces de sorcellerie, zone dangereuse où le monde villageois a conservé ses forces.

En réalité, la petite et moyenne bourgeoisie citadine n'a jamais eu les moyens de réussir une modernisation villageoise. Les services ministériels et les institutions concernés existaient bien, de même que les fonds, il reste que la mise en oeuvre de l'action étatique, dans ce secteur précis comme dans tous les autres, dépendait principalement de la stature politique des promoteurs. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de l'échec des associations citadines que ne dirigeaient pas des cadres : les modernisations de villages sont une affaire d'hommes d'Etat, mais affaire que les cadres traitent comme affaires personnelles. Cependant, il faut encore comprendre pourquoi la scène villageoise a pris cet intérêt quinze ans après l'Indépendance, et non auparavant.

LE REDEPLOIEMENT DES MISES POLITIQUES ET SYMBOLIQUES

Menées en 1969-70, les recherches d'un politologue américain, Michaël A. Cohen, représentent avec clairvoyance la société politique ivoirienne à la fin des années soixante¹. Cohen constatait, sur la base d'enquêtes empiriques, que les catégories politico-administratives s'étaient "urbanisées", c'est à dire qu'elles avaient concentré leurs

¹ . Michael A. COHEN, *Urban Policy and Political Conflict in Africa, a Study of the Ivory Coast*, The University of Chicago Press, Chicago, Londres, 1974.

société fit construire des résidences prestigieuses, mit en scène ses rituels mondains, instaura les règles d'un savoir-vivre purement citadin et ultramoderne. Concentration des pouvoirs, affairisme, expression urbaine de la distance sociale : cette structure se maintint pratiquement jusque vers les années 75. Une quinzaine d'années, durant lesquelles les grands étaient loin de considérer le village comme un domaine où manifester leur supériorité individuelle et politique.

Les autorités ne limitèrent pas leurs aspirations en matière de création urbaine à la seule capitale, il fut décidé que les fêtes de l'Indépendance tourneraient et se dérouleraient chaque année dans une ville différente qui, pour l'occasion, recevrait des équipements : électrification, adduction d'eau, construction de villas, d'un hôtel de standing, d'un stade, etc. Onze villes de l'intérieur, d'importance très inégale, furent ainsi promues au rang de "capitale" d'une année. C'était compenser symboliquement les énormes privilèges dont jouissait Abidjan, c'était aussi appliquer la politique volontariste en matière de développement urbain qui fut et reste une constante du gouvernement présidentiel, c'était enfin disposer d'un puissant moyen de pression sur les députés et les ministres désireux de voir le centre de leur région accueillir la Fête Nationale. Le cycle s'arrêta en 1979 : désormais, officiellement reconnue, la crise donnait des arguments pour imposer telle ou telle rigueur budgétaire. Concentration des pouvoirs, affairisme, expression urbaine de la distance sociale : cette structure se maintint pratiquement jusque vers les années 75. Une quinzaine d'années, durant lesquelles les "grands" ne considérèrent pas le village comme un domaine où manifester sa supériorité individuelle et politique.

Deux épisodes, respectivement situés au début et à la fin de cette période, illustrent bien le redéploiement des mises politiques et symboliques. En 1962, le Ministre de la Construction et de l'Aménagement urbain devait choisir 100 villages destinés à recevoir des équipements urbains. Ce fut Philippe Yacé, Président de l'Assemblée Nationale et Secrétaire Général du Parti, qui constitua la liste sur des critères de loyauté à l'égard du PDCI au moment des luttes

pour l'Indépendance¹. En 1977, le Dimanche 1er Mai, le Directeur Général du BNEDT, Lokensy Amangoua, venait en personne à Abiati (un village de la sous-préfecture d'Adiaké) présider une réunion avec les habitants afin de préparer le futur lotissement. La séance fit l'objet d'un reportage dans le très officiel Journal du Planteur édité et distribué gratuitement par le Ministère de l'Agriculture². Plusieurs photos authentifiaient la réunion et L. Amangoua rappelait qu'entre autres raisons de venir à Abiati, il y avait celle de ses origines qui le rattachaient à ce village. Quelques années plus tôt, l'intervention d'un cadre pour "raisons de famille" dans la modernisation villageoise n'aurait pas été considérée comme un événement d'intérêt public. Jamais avant cette date, le Journal du Planteur (dont le premier numéro date d'Août 1973) n'a évoqué la question de l'habitat villageois autrement que par le biais des Coupes nationales du progrès qui mettaient les sous-préfectures en compétition (faisant partie des critères de progrès, la rénovation de l'habitat rural était notée).

De la liste de villages décidée par le Secrétaire général du Parti à la mise en oeuvre explicite d'une action individuelle de persuasion, un incontestable changement de méthode s'est produit à la fin des années 70³. Les nouveaux principes d'élection avalisés par le Congrès du PDCI de 1980 confirmèrent ces tendances. Le nombre des députés passa de 100 à 164 en 1980, et 175 en 1985, leur élection se fit avec liberté de candidature. Liberté certes quelque peu contrôlée par les notables du Parti, elle rendait néanmoins nécessaire l'établissement de relations entre élus et populations : les députés n'étaient plus seulement les hommes du Président et du parti, il leur fallait gagner une "circonscription". Par ailleurs, le nombre des communes passa de 37 à 135 et les élections des maires et des conseillers municipaux firent, en 1985, l'objet de campagnes passionnées.

1. M. A. COHEN, *ibid.*, p.

2. *Journal du Planteur*, 24 juin 1977, p. 23, République de la Côte d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture.

3. Yves-A. FAURE et Jean-François MEDARD, *Etat et Bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Karthala, Paris, 1982 : les études qui sont réunies dans cet ouvrage exposent les principales implications de ce changement de méthode.

Le Président Houphouët-Boigny n'avait jamais cessé d'exhorter les élites politiques à pratiquer un "retour aux sources", l'exaltation des racines villageoises était un leitmotiv de ses discours : lui-même n'avait-il pas montré la voie en dotant Yamoussoukro de tous les embellissements ? Voie impossible à suivre, il est vrai, même pour les plus riches, même pour les plus hauts placés : le montant des dépenses effectuées pour la transformation du village présidentiel en ville, puis en capitale, est du niveau d'un Etat, non d'un particulier. Il y eut néanmoins un "effet Yamoussou-kro", ne serait-ce que parce qu'il devint possible de solliciter les largesses du Président en ce domaine : la modernisation d'Abli fut un exemple de ces largesses, il y en eut d'autres.

L'effet Yamoussoukro porta parce qu'un régime à forte personnalisation du pouvoir suscite un conformisme de la classe politique en matière de prestige, mais il tenait aussi à un fonds culturel. L'oeuvre villageoise a, pour des Ivoiriens, une résonance bien spécifique : l'histoire traditionnelle héroïque des fondateurs de village, leur confère une noblesse. Pourquoi alors les grands tardèrent-ils une bonne quinzaine d'années avant de se montrer, à l'instar du Président, fondateurs ? Mon hypothèse est que ces conduites dépendent d'une certitude sociale collective que ne possédaient pas les dominants ivoiriens tant qu'ils se percevaient comme *une classe politique aux capacités déléguées par le Président*. Cette certitude vint avec le temps, lorsque leurs formes de vie, leurs titres et leurs diplômes, la durée "aux affaires", leur différenciation interne, l'alliance des générations finirent par la fortifier. Une telle assurance, ou si l'on préfère, la conscience de notabilité, se démontre alors en pratiquant les gestes collectivement admis comme attestant l'état de notable. L'histoire du village d'Angonda, qui va suivre, révèle bien et l'emprise d'un trait culturel, la gloire attachée à la fondation d'un espace habité, et les effets de la stabilité politique sur la capacité d'initiative.

Sixième histoire : le village d'Angonda

Angonda est un village centre, né du regroupement de 4 villages satellites. Vers 1965, le député de la région, qui avait là des attaches familiales propose aux villageois d'effectuer un bornage ; ces derniers refusent. Ce même député se tourna vers Abli où il fit niveler une plateforme en pure perte car elle ne fut pas construite. Scénario semblable à celui que nous connaissons déjà : au moment où le Président lance la campagne contre les taudis, les ruraux ne s'intéressent aucunement à la construction d'un nouvel habitat. Un chirurgien, N'Djé Christophe, parent du député de la région, lui-même médecin, tente à son tour, vers 1966-67, de mobiliser les villageois, ces derniers lui répondent que, puisqu'il est riche, il n'a qu'à imiter Houphouët à Yamoussoukro et leur offrir un village clefs en mains . Discours maintes fois tenu en des circonstances analogues, auquel répondent les jugements citadins sur le caractère "un peu difficile" des "frères du village".

N.C. partit en France, passa une agrégation de médecine, revint en 1977¹. Il s'était formé à Abidjan un club des originaires qu'animait un "jeune" très actif et décidé mais dépourvu de moyens. Il demanda à N.C. de les aider. Des réunions furent organisées sur place avec les citadins du club, le député et le chirurgien. Il s'agissait de regrouper quatre villages et là, comme ailleurs, les chefs se refusaient à une opération qui mettait en jeu leur propre position. Le site de regroupement proposé était un espace inhabité de manière à ne pas donner à l'un des villages une préséance d'antériorité de fondation sur les autres, préséance qui comptait beaucoup dans l'ordre traditionnel. L'opposition la plus sérieuse, car elle n'était pas inspirée par les seules considérations de micro-politique traditionnelle, venait d'un village, Affotobo. Ce village avait déjà son école et son cadre, un dentiste d'Abidjan, membre du Conseil Economique et Social et qui deviendra député en 1985. Les gens d'Affotobo prétendaient que, puisque l'école

¹ . L'histoire d'Angonda nous a été relatée par N'djé Christophe lui-même.

était chez eux, les autres villages n'avaient qu'à venir se regrouper à Affotobo. Aucune réunion, aucune tractation n'aboutirent, la situation demeura bloquée.

En 1979, N.C. se décide. Il avait soigné et sauvé le père d'un géomètre. Celui-ci accepte d'exécuter, gratuitement, un plan de lotissement. Trois villages acceptent le regroupement, Affotobo campe sur ses positions. Le service hydrologique creuse trois puits, un par quartier correspondant aux anciens villages. N.C. obtient des crédits auprès d'une Banque d'Etat, qui accepte de financer à condition qu'il y ait au minimum 30 lots à bâtir. Lui-même prend 7 lots, il persuade des membres de sa famille de souscrire eux aussi et entraîne d'autres souscripteurs, villageois et citadins. Finalement, une première tranche de 54 lots sera réalisée. Il fait construire une école de six classes avec les logement des maîtres : c'en était fini du monopole scolaire d'Affotobo. Faisant appel au service civique de l'armée, il aménage un petit barrage qu'il empoissonne. Heureuse coïncidence, le barrage juste achevé, tombe une forte pluie que les villageois attribuent au pouvoir de N.C.

Le nouveau village s'appelle Angonda, ce qui signifie "carrefour". N.C., qui reconnaît avoir dû, bien souvent, se "réunir tout seul" et imposer ses plans, prévoit d'autres équipements : un marché rural central, un Centre de Santé. Il finance lui-même pour une part ce dernier établissement mais obtient en compensation du Ministère de la Santé une ambulance. Tout cela n'a rien coûté aux villageois.

Le chef traditionnel d'Affotobo interdisait à ses ressortissants d'utiliser les services publics d'Angonda et ceux-ci respectèrent un certain temps son commandement. Cependant, à mesure qu'Angonda se développait, la position du refus devenait de plus en plus intenable. Finalement, en 85, une délégation de jeunes d'Affotobo, passant outre, vint solliciter le rattachement à Angonda et demande est faite au Ministère de l'Intérieur d'officialiser le "grand Angonda". N.C., qui n'attendait que cela, lance le programme d'électrification de l'ensemble. Plus personne ne contrecarre ses plans. Le premier animateur du club abidjanais, venu s'installer sur place, relaie entièrement N.C. dans

toutes les démarches auprès des administrations, des entrepreneurs, des villageois : c'est son homme de confiance et son administrateur dans toute l'entreprise. Il a "fait élire" un chef pour tout Angonda, c'est un homme d'Affotobo qui "parle bien", les chefs traditionnels n'existent plus que comme conseillers de ce dernier. En 1988, une maternité est en voie d'achèvement, un programme de construction de 33 villas démarre, un centre culturel, une église et un terrain de football sont prévus.

Le 31 janvier 1988, la journée nationale des lépreux s'est déroulée au nouveau village et non à Toumodi, la sous-préfecture dont dépend Angonda. C'était un "triomphe". Il fallut, non sans mal, apaiser l'opposition des autres cadres de la région, peu soucieux de jouer les figurants dans une représentation à la gloire de N.C. Et comme la réception devait être au dessus de toute critique, il dut mettre tout son réseau à contribution.

Pourquoi tous ces efforts ? Après tout, comme d'autres originaires, N.C. possédait depuis longtemps, à Toumodi, une villa monumentale. S'il a fait construire à Angonda, ce n'est pas pour y vivre mais pour manifester aux villageois qu'il "est avec eux". Il s'était mobilisé parce que, dit-il, il trouvait les conditions de vie locales inacceptables et parce que les "jeunes" l'avaient sollicité. Puis, Angonda est devenu, selon ses propres termes, une "passion".

La création d'Angonda n'aurait pas eu lieu sans l'énergie et les moyens mis en oeuvre par N.C. : capital financier, capital social, capital politique, il dut tabler sur les trois registres. Durant son récit, il a fait valoir, à plusieurs reprises, qu'il avait beaucoup de "relations". Il considère sa force comme résultant non de son appartenance au corps politique mais de sa valeur professionnelle et de sa position sociale. N.C. affirme d'ailleurs qu'il n'est pas un homme politique et que, pour cette raison, "les gens l'ont suivi" : il ne travaillait pas dans l'intérêt de sa carrière, mais pour eux. Ce propos, déniait en quelque sorte sa position officielle - N'Djé Christophe est membre du Comité Directeur

du Parti depuis 1980 - suggère une séparation du champ politique et du champ social.

Le village de Foto-Kouamékro : (*Fraternité-Matin*, 4 juillet 1985)

Ce village regroupe sept unités anciennes. Le reportage est consacré à l'inauguration d'un dispensaire et d'une maternité de 12 lits chacun. Le professeur, Djédjé Mady, Ministre de la Santé, est venu réceptionner le complexe sanitaire "entièrement financé par M. Angoua Koffi, aidé par ses jeunes frères cadres". Angoua Koffi, Directeur Général des Douanes, a beaucoup travaillé à la modernisation du village : lotissement, école, bitumage, puits, électrification, adduction d'eau dispensaire, il y a tout. Le journal réserve un encart au mécène. "La leçon que nous a enseignée Foto-Kouamekro est la solidarité de ses fils regroupés autour de leur aîné, Angoua Koffi.[...] Mieux que son argent qu'il dépense généreusement pour améliorer le cadre et les conditions de vie de ses parents, M. Angoua Koffi a su mettre ses relations au service de son village. C'est ainsi qu'il a pu obtenir 20 millions de francs d'aide pour le bitumage de l'artère principale, l'ambulance équipée du complexe sanitaire a été offerte par Afif Sabam, l'équipement en mobilier du centre de santé a été fourni par Yamine Antoine, [...]" Le récit de N'djé permet de lire entre les lignes de ce reportage la mise au pas des cadres locaux, contraints à "l'unité, la solidarité et l'entente", l'implication financière personnelle, la mobilisation des relations, la reconnaissance officielle des autorités politiques, bref tout ce qu'implique une telle entreprise.

HONNEUR ET SOCIETE

Il semble qu'à la fin des années quatre-vingt la société ivoirienne n'ait plus la capacité politique pour unique principe de hiérarchisation et que la bourgeoisie d'Etat ne constitue plus intégralement la haute bourgeoisie ivoirienne. Les membres d'une fraction sociale détentrice d'un fort capital culturel (principalement des juristes et des médecins)

accèdent maintenant à l'*establishment* d'abord en raison du prestige de leurs compétences professionnelles. Il reste que les noms des membres les plus influents de cette fraction apparaissent dans les organigrammes politiques : c'est encore le pouvoir d'Etat qui les légitime et les renforce. Le groupe dominant comporte toujours ses "barons", purs produits du régime présidentiel, mais ceux-ci doivent désormais compter avec d'autres hommes forts : des alliés en même temps que des rivaux, de toute façon des proches, car filiations et intermariages font de ces deux groupes un quasi-ensemble de parents.

L'adoubement présidentiel et l'engagement dans les luttes anti-coloniales (ne serait-ce que par la disparition des "vieux militants") ne suffisent plus à conférer la suprématie. Désormais, mis en concurrence avec des notables non moins déterminés à manifester leur propre force, les hommes politiques professionnels doivent exercer leurs fonctions sur les scènes locales.

En définitive, les instruments de la modernisation appartiennent aux "grands", hommes politiques et notables, et à eux seuls. Les villageois campent sur des positions d'inertie, restent prêts à critiquer les entreprises dont leur territoire est l'objet. Il est vrai que ces entreprises, conçues en dehors d'eux, sont exécutées autoritairement. Aussi semblent-ils penser - c'est en tout cas ce qu'ils disent - que si les cadres et les citadins veulent un village à leur goût, ils n'ont qu'à le financer. Par ailleurs, possédant leurs propres codes de notabilité, ils répugnent à travailler pour l'honneur d'un homme dont l'influence s'est forgée et s'exerce dans des sphères qui leur sont étrangères. La petite bourgeoisie urbaine, quant à elle, subit, depuis la récession économique, un déclassement tel que nombre de ses héritiers font désormais partie des marginalisés, à qui n'est pas donné le "droit à la parole"¹. Pour ne pas être éliminés de la communauté symbolique des originaires, les individus des classes moyennes qui maintiennent à grand peine leur statut sont contraints d'abandonner toute l'initiative au cadre de leur région : "c'est lui qui décide de tout". Et cette démission forcée

¹ . Marc LE PAPE, "Les statuts d'une génération : les déscolarisés d'Abidjan entre 1976 et 1986", *Politique africaine*, 24, décembre 1986, p. 104-112.

engendre un intense sentiment de frustration. Dans le contexte idéologique ivoirien où les représentations de dépendances personnelles conservent leur brutalité (on insulte toujours en traitant tel de captif ou de dépendant d'un tel), les valeurs égalitaires ne tempèrent pas les expressions du mépris social.

LES POLITIQUES LOCALES DE LA VILLE

Alain DUBRESSON

1. LA PRODUCTION LEGALE DE L'ESPACE URBAIN : LES « GRANDS » ET LA VILLE AVANT L'INDEPENDANCE

Clé de la pénétration géographique mais aussi politique du sud baoulé pour le capitaine Marchand lors de son long périple au centre et au nord, située au carrefour d'importantes pistes du commerce pré-colonial joignant, d'une part, Grand-Lahou au nord *soudanien*, via l'entrepôt de Tiassalé (« l'avant-port » de Grand-Lahou selon P. Kipré), d'autre part les franges occidentales du pays agni à la région aurifère de Kokumbo, la localité de Toumodi fut dotée d'un poste (1) en 1893. Jugé suffisamment sûr, ce poste, l'un des 15 que comptait alors la colonie nouvellement créée, fut confié, dès 1895, à un administrateur civil, Maurice Delafosse. Attaqué en 1900, lors des premières vagues insurrectionnelles, mais très rapidement contrôlé en raison des protections accordées à Maurice Delafosse par Niangoïn Kouassi, chef de la communauté ouarébo, pourvu d'un dépôt militaire et d'un hôpital de campagne, Toumodi devint une base de la « pacification » du pays baoulé, un quartier général de colonnes en campagne. Chef-lieu du cercle du Baoulé-sud de 1899 à 1912, puis chef-lieu de subdivision jusqu'à l'indépendance, la localité n'a pris réellement la forme d'un espace urbanisé qu'à partir de 1933, année du premier lotissement.

Jusque là, l'agglomération était ordonnancée surtout en fonction des rapports de confiance et de défiance entretenus d'abord entre les leaders baoulé, ensuite entre ces derniers et les autres populations africaines d'une part, l'administration coloniale d'autre part. A l'arrivée du capitaine Marchand, des familles ouarébo occupaient une fraction de l'actuel quartier Toumodikro, au sud-est du bois sacré où des droits

1. Sur le contenu de la notion de poste et les relations entre l'histoire des postes et celle de l'urbanisation, P. Kipré, 1985.

d'usage leur avaient été octroyés par les détenteurs aïtous des droits fonciers, près de la source du marigot Kotindin. Des familles aïtous étaient installées au-delà du talweg qui jouxte la ville actuelle au nord-est, et peut-être (?) au sud de l'actuel quartier Aklomiombla, où elles se fixèrent sans doute définitivement après l'installation du poste. Des commerçants, appoloniens (*nzima*) et gouros, qui assuraient le transport et la vente du sel, de poudre à canon, d'armes à feu, d'alcool et de tissus, résidaient à l'emplacement de l'actuel centre-ville, en accord avec les Ouarébo. Des orfèvres baoulé (*nzipri*) s'étaient établis à proximité des familles ouarébo, constituant, d'après la description fournie par Gabriel Kouadio Tiacoh, l'un des « deux gros quartiers » de Toumodi. D'anciens prisonniers de Samory, Djimini et Diammala, libérés par la colonne Monteil, vinrent de Dabakala et furent installés à l'ouest de Toumodikro ainsi qu'à Dioulakro, où ils accueillirent à leur tour des Dioula musulmans. Après deux déplacements, le poste français fut définitivement localisé au sud de cette agglomération, constituant, avec les bâtiments administratifs, les premiers éléments du « Plateau ».

L'ouverture de la piste vers Dimbokro (1) où la gare fut mise en service en 1912, la « paix française » laborieusement mais efficacement établie à partir des années vingt, le développement de l'arboriculture marchande, en particulier de la caféiculture, l'arrivée de manoeuvres mossi, de commerçants, Dioula provenant du nord et du Soudan (Mali), Sénégalais, Libano-Syriens, de fonctionnaires, d'anciens combattants, contribuèrent à renforcer les activités d'échange et le pouvoir d'encadrement du chef-lieu de subdivision. Dans les années 30, des excroissances concrétisèrent cet apport de population, dont la plus significative est Mossikro, où se regroupèrent de nombreux originaires de « Haute-Côte d'Ivoire » (2).

1. Erigée en chef-lieu du cercle du Nzi-Comoé en 1912. Toumodi devient alors l'un des chefs-lieux de subdivision du cercle. Sur l'évolution du découpage territorial et des fonctions administratives, voir J.P. Trouchaud, Circonscriptions administratives, planches D 1a, D 1b, Atlas de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Orstom, IGT.

2. Rappelons qu'entre 1932 et 1947, la Haute-Volta est supprimée en tant que colonie ; le pays mossi est alors intégré dans la Haute-Côte d'Ivoire et fonctionne comme un réservoir de main-d'oeuvre.

La première tentative d'organisation de l'espace par l'administration date de 1933. Selon les principes de l'urbanisme colonial (1), une fois constitué le domaine privé de l'Etat, par « purge » des droits coutumiers, et engagé le processus de concession permettant de transférer, ensuite, définitivement, le droit de propriété aux attributaires de parcelles, la trame du centre-ville fut alors mise en place. 9 quadrilatères de 80 m x 80 m, divisés chacun en 4 parcelles de 400 m² (20 m x 20 m), furent tracés, aplanis et proposés en concession provisoire à des fins de « mise en valeur », c'est-à-dire de construction. Rappelons que l'acte de construction revêt un caractère obligatoire pour obtenir la concession définitive et, éventuellement, faire immatriculer le terrain bâti au nom du propriétaire avec enregistrement sur le livre foncier, étape finale du transfert juridique des droits fonciers de l'Etat aux individus.

Du dépouillement du livre foncier du cercle du Nzi-Comoé (direction du Cadastre, Abidjan) ressort l'image d'un centre-ville plutôt occupé ou contrôlé par des Européens au début des années 40. Ces derniers disposent en effet de 13 concessions provisoires sur 21 attribuées, dont 3 pour des sociétés de traite, et 11 pour des commerçants, transporteurs, mécaniciens ne résidant pas toujours à Toumodi. Mais les Européens n'ont pas le monopole des attributions. Outre 1 commerçant d'origine sénégalaise, marié à une femme baoulé, 1 grand transporteur travaillant dans le cercle des Gouro, Sékou Baradji (2), 1 commerçant sénégalais habitant à Sinfra, 1 missionnaire anglo-saxon, on trouve également 6 attributaires dont les noms sont à consonance akan, dont 1 transporteur à Grand Bassam. A l'exception de Jean-Paul Dulout, planteur, dont une fille, Simone, née le 27 octobre 1947 à Toumodi, élue conseillère municipale à Cocody

1. Voir J. Poinot, A. Sinou, J. Sternadel : Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat. ACA, Orstom, Minis. Coopé. La Doc. Française, 1989.

2. Voir sa biographie dans P. Kipré, 1985. L'homme est décrit comme un grand « commerçant-planteur soudanais » opérant à Sinfra par R. Gauthereau, ancien chef de subdivision d'Oumé. Voir R. Gauthereau : Journal d'un colonialiste, Paris, le Seuil, 1986.

en 1980, puis à Toumodi en 1985, est devenue membre du Comité directeur du PDCI depuis 1985 et secrétaire générale adjointe de l'AFI depuis 1984 [après avoir été chef de cabinet du préfet de Sassandra (1975-1976), directrice de la Formation et de l'Education Sociale (Ministre des affaires sociales, 1976-1977), chef de cabinet du ministre des Affaires sociales (1978-1979), directrice de l'Institut national de formation sociale (1979-1981) et directrice de cabinet du ministère des Affaires sociales (1981-1983)], le livre foncier ne mentionne aucune des familles locales dont des ramifications sociales et politiques se sont ensuite déployées jusqu'à Abidjan.

En revanche, les chefs de canton désignés en 1933 furent très actifs, à titre individuel en tant que planteurs, mais aussi comme responsables de leur circonscription administrative en tant qu'agents de recouvrement des taxes et impôts et de redistribution du produit des taxes à des fins d'équipement. En 1944, la plupart des villages des cantons de la subdivision de Toumodi étaient reliés entre eux par des pistes carrossables et l'effort en faveur de la scolarisation fut considérable. Parmi les chefs de canton figuraient deux lettrés, Augustin Houphouët (canton Akoué), frère de Félix Houphouët, lequel était alors médecin-chef de l'hôpital de Toumodi, et Koba Kouamé (canton Nanafoué), secrétaire administratif, fonctionnaire colonial, qui épousa la soeur aînée d'Houphouët. Chef-lieu de subdivision dont dépendait, soulignons-le, Yamoussoukro, simple poste, Toumodi était au coeur d'un dispositif administratif très efficace, sur lequel surent s'appuyer des grands planteurs pour conforter leur position. Pistes, ponts et marchés ruraux hebdomadaires favorisèrent la diffusion des rapports marchands autour de l'arboriculture caféière et cacaoyère. Des liens étroits unissaient également Félix Houphouët et Yao Kpry Kouadio Tiacoh, chef du canton ouarébo-sud depuis 1944, année où il succéda à son père, Koua Kouadio Tiacoh, qui accueillit le capitaine Marchand et logeait Nanan Yamoussou, tante de Félix Houphouët, lorsqu'elle se déplaçait à Toumodi.

On comprendra aisément la dimension politique d'alliances ici très sommairement évoquées, non exemptes de violents conflits tels ceux qui éclatèrent, à Toumodi même, entre 1947 et 1950, dont la prise en considération est absolument indispensable pour éclairer les relations actuelles entre les « cadres » abidjanais originaires de la région et d'une part la cité, d'autre part les villages et campagnes environnants.

L'un des meilleurs exemples de l'incidence ancienne de cette dimension politique sur l'évolution de l'espace urbanisé est sans doute celui de l'histoire du lotissement de la ville programmé dans le plan quinquennal (1952-1956) des centres à lotir en Côte d'Ivoire (1). Il aura fallu quatre ans pour que les travaux, initialement prévus en 1953, soient réalisés. Ce décalage est consécutif à une double opposition au plan de lotissement manifesté par Yao Kpri Kouadio Tiacoh, chef de canton des Ouarébos, et par les commerçants installés dans le centre-ville sur le parcellaire attribué à la fin des années trente. La correspondance retrouvée aux Archives de Toumodi montre à quel point la coalition entre l'autorité coutumière — dont on remarquera qu'elle n'est pas aïtou, mais ouarébo, celle-ci ayant pourtant été autorisée à s'installer par celle-là, ce qui est fondamental pour comprendre l'expansion urbaine aujourd'hui — et le groupe des commerçants a été efficace vis-à-vis de l'administration coloniale et des services techniques, lesquels n'expriment d'ailleurs pas nécessairement le même point de vue.

Pour simplifier ce jeu d'acteurs en quatuor, nous résumerons brièvement une chronologie commentée mais incomplète puisque manquent des correspondances, surtout celles de 1953 et 1954.

1. AT, lettre du Gouverneur de la Côte d'Ivoire aux Commandants de cercle du 23 septembre 1952 (réf. 432 Dom.).

Acte I : du bon usage politique pour modifier un projet d'aménagement.

27 juillet 1955 : l'inspecteur principal des Domaines (Abidjan) fait état (1) d'une lettre du Président de l'Assemblée Territoriale relative à l'opposition du chef de canton ouarébo au lotissement de Toumodi, dont il a reçu copie du secrétariat général du Gouverneur, et qu'il transmet au Directeur des Travaux Publics en soulignant que le lotissement est toujours à l'état d'avant-projet. On remarquera d'emblée que c'est au plus haut niveau politique que le cas de Toumodi est évoqué. Le chef de canton n'a pas hésité à mobiliser l'Assemblée Territoriale, où la subdivision est, il est vrai, très bien représentée : Auguste Denise en assure la vice-présidence entre 1952 et 1957, et Camille Alliali (conseiller territorial pour le cercle de Dimbokro) lui succède en 1957-1958. Le relais est ainsi bien assuré, via les élus, qui appuient la contestation du chef de canton et pèsent fortement sur l'administration.

5 octobre 1955 : Dans une lettre adressée au commandant du cercle de Dimbokro, Yao Kpri Kouadio Tiacoh, chef du canton des Ouarébos, rappelle les fondements de son opposition : le plan de lotissement sacrifie la forêt sacrée, où sont enterrés les aïeux ainsi qu'une partie de la fortune en or des familles ouarébo. Il demande la préservation de la forêt, sa délimitation au moment des travaux et s'engage à l'entretenir « comme propriété intangible de Toumodi-Baoulé ».

24 octobre 1955 : Les maisons de commerce et commerçants particuliers entrent en scène. 12 d'entre eux, les plus importants (2), envoient une lettre au commandant du cercle de Dimbokro, qui préside

1. Service des domaines à S.G. du gouverneur (réf. 1 550/D).

2. Les signataires de la lettre, présents ou représentés, sont : Jean Abile Gal, Michel Anvoz, Jean Bergougnieux, la CFAO, la CFCI, Madame Jacquemin, M. Jeannet, Abdoulaye Nidiaye, la SCOA, la SOCOTOU, les ét. de Teissères, le docteur Konian.

la Commission d'enquête *de commodo et incommodo*, pour remettre en cause la modification prévue de la desserte du centre-ville, lequel ne serait plus traversé par la nouvelle route Abidjan-Bouaké. Arguant de leur ancienneté (« installés depuis 1935 dans la localité ») et de leur rôle, ils s'opposent vigoureusement au tracé proposé, qui pourrait engendrer « un déplacement du mouvement des affaires, lequel serait profitable à des nouveaux commerçants qui, à ce jour, n'ont pas participé au développement que Toumodi connaît actuellement ». Et pour que tout soit clair, ils déclarent s'opposer « à ce que toutes nouvelles concessions commerciales soient attribuées aux divers abords des futures nouvelles routes », d'autant que « de nombreuses concessions du centre loti ne sont pas encore mises en valeur ». Force de contestation et de sauvegarde des intérêts en place, le groupe se veut aussi force de proposition : l'élargissement des routes existantes et l'ouverture d'une route nouvelle à la hauteur du marché sont présentés comme une solution alternative efficace. Les ampliatiions sont destinées à la Chambre de Commerce d'Abidjan ainsi qu'à M. Jacquemin, conseiller général de Dimbokro (dont l'épouse est signataire de la lettre).

25 octobre 1955 : Le chef de canton des Ouarébos écrit, sous-couvert du chef de la subdivision de Toumodi, au Commandant du cercle de Dimbokro pour formuler les oppositions et proposer « au nom de la population de Toumodi », deux modifications au plan de lotissement : maintien de la forêt sacrée, maintien de la traversée du centre commercial de la ville par la route Abidjan-Bouaké. L'alliance entre la revendication coutumière et l'exigence mercantile est pleinement réalisée.

Elle est en outre administrativement légitimée, le même jour, par le chef de subdivision de Toumodi, Pierre Lacroix, administrateur-adjoint de la FOM, qui reprend à son compte les mêmes oppositions dans la lettre de transmission des documents pré-cités au commandant de cercle de Dimbokro (1). Pour faire bonne mesure, l'administrateur

1. Chef de subdivision de Toumodi à Commandant de cercle de Dimbokro (réf. 1 027).

s'en prend à l'ensemble du plan de lotissement : « le plan de lotissement de Toumodi, tel qu'il a été établi par M. Semichon, m'apparaît beaucoup plus comme une flatteuse vue de l'esprit avec ses quartiers africains bien alignés et les grandes routes passant à l'écart ... que comme la mise en ordre d'un état de fait. Faire passer les voies à grand trafic en dehors de l'agglomération, c'est nier absolument la raison d'être de Toumodi, noeud de communication que pour et que par le commerce (souligné par nous). Et par contre, quelle hérésie que de faire passer la grande route Dimbokro-Oumé à travers la zone résidentielle, qui doit être une zone de calme et de silence où les enfants puissent s'ébattre en toute quiétude ».

5 décembre 1955 : Le Commandant de cercle de Dimbokro désigne une Commission mixte pour examiner le projet de lotissement. Présidée par le Chef de subdivision de Toumodi, M. Avally, elle comprend M. Soubre-Père, médecin-chef du Cercle de Dimbokro, M. Jacquemin, délégué de l'Assemblée du Territoire et M. Levant, agent de la CICA, délégué de la Chambre de Commerce.

10 décembre 1955 : Réunie à Toumodi, la Commission mixte se refuse à statuer, demande à être élargie aux représentants du commerce local « tant Africains d'Européens » (souligné par nous) et demande également des explications au Service des TP sur le tracé de la route Abidjan-Bouaké.

14 décembre 1955 : En transmettant le PV de la réunion du 10 décembre, le chef de subdivision de Toumodi propose d'élargir la Commission à M. Soulet (représentant la maison Abile-Gal), Ndiaye Adboulaye et Anvo Kassi, commerçants ainsi qu'au nommé « Sanci Anatoyé », représentant des petits commerçants et détaillants. Il conclut en soulignant que le chef de canton devrait aussi faire partie de la Commission.

Ainsi est réalisée une union généralisée entre représentants du pouvoir coutumier, du grand commerce et du petit commerce de détail, contre le projet des Travaux Publics, union soutenue par les administrateurs coloniaux, puisqu'en janvier 1956, le commandant de

cercle de Dimbokro cautionne officiellement les protestataires (1), en faisant allusion à des « interventions puissantes et intéressées » qui seraient à l'origine d'un tracé routier considéré comme « inadmissible ».

14 février 1956 : L'ingénieur en chef, directeur des TP de Côte d'Ivoire réplique à l'argumentation toumodienne en soulignant que le trafic (121 véhicules/jour en janvier 1955) justifie une déviation, dont le coût est d'ailleurs comparable à celui de l'aménagement proposé par les protestataires ; il réfute l'idée de marginalisation du centre commercial de la ville et insiste sur les possibilités d'extension offertes par le tracé de la nouvelle route (2).

7 juillet 1956 : La Commission mixte élargie de Toumodi (3) où siège Auguste Denise, renouvelle son opposition au projet, réitère ses propositions (en ajoutant un terrain de sports vaste et d'accès pratique) et suggère qu'un architecte-urbaniste, M. de Cambières, vienne sur place pour les étudier.

2 février 1957 : Le Directeur des TP (Abidjan) fait savoir que le projet de lotissement a « été repris entièrement pour tenir compte des observations de la Commission mixte chargée d'étudier cette affaire, notamment en ce qui concerne la traversée de la ville, par la route fédérale ».

La coalition toumodienne l'a donc emporté sur le projet des aménageurs : la forêt sacrée sera conservée et la nouvelle route Abidjan-Bouaké traversera la ville. Pourquoi et comment le directeur des TP (qui, d'après la signature, est toujours le même) a-t-il changé d'avis ? Rien ne permet de l'indiquer dans la correspondance recueillie. Mais la présence d'Auguste Denise, en juillet 1956, dans la Commission

1. Commandant du cercle de Dimbokro à Gouverneur de Côte d'Ivoire (domaine), réf. n° 6 du 6 janvier 1956.

2. Directeur des TP (Abidjan) à Inspecteur principal des Domaines (Abidjan), réf. 1 241 DTP/4 du 14 février 1956.

3. Etaient présents à titre consultatif : M. Roger Jeannet, commerçant, Abdoulaye Ndiaye, commerçant, Dominique Gnimassou (gérant CFAO), Garnier (agent Abile-Gal), El Hadj Allassane, notable, représentant les petits commerçants détaillants, Dié Konan Levergor, commerçant.

mixte, et les relais politico-administratifs du grand commerce ont sans nul doute pesé sur ce revirement.

Acte II : du bon usage politique pour rattraper le temps perdu

Engagés au premier semestre 1957, les travaux de lotissement avaient quatre années de retard sur la programmation initiale. Malgré la réalisation rapide, à coups de bulldozer, d'un plan qui « bouleversa le paysage habité », selon l'analyse de J. de Bettignies, il était urgent de rattraper le temps perdu en procédant à une deuxième tranche de lotissement, d'autant que les installations illégales, hors aires loties, se multipliaient, en particulier au nord-ouest.

En mai 1957, Auguste Denise devient vice-président du Conseil de gouvernement de Côte d'Ivoire, puis président de juillet à décembre 1958, enfin président du gouvernement provisoire de Côte d'Ivoire de décembre 1958 à avril 1959 et ministre d'Etat en avril 1959.

Cette ascension, qu'en accompagnent d'autres (Camille Alliali, député PDCI de juillet à décembre 1958 à novembre 1960, est vice-président, puis premier vice-président de l'Assemblée de mai 1957 à novembre 1960) favorise l'accélération des opérations d'aménagement. La correspondance révèle des interventions permanentes des deux hommes auprès du ministre des Travaux publics, des services de l'urbanisme et de l'habitat, interventions qui portent certes sur le nécessaire passage à la deuxième phase du lotissement, mais également sur certaines attributions de lots. Réunie le 10 mars 1958, la Commission mixte (1)

1. Qui comprend alors, outre le chef de subdivision de Toumodi, Théodore Bitty Kokora, médecin africain, chef du poste médical de Toumodi, Camille Alliali,

examine un nouveau projet de lotissement approuvé le 20 mai 1958 (arrêté n° 395/TP/DTP/CG), mais sans concrétisation immédiate. Le poids du président Denise devient alors décisif.

2 avril 1959 : Le responsable du service de l'urbanisme et de l'habitat, en réponse au Président du Conseil du Gouvernement, affirme qu'il serait « évidemment souhaitable de pouvoir entreprendre dès maintenant la deuxième tranche », mais il souligne que les crédits dont il dispose pour le premier semestre 1959 sont insuffisants (ils ont quand même « permis de faire un effort sur Toumodi au début de l'année » et rappelle qu'aucun crédit n'est prévu pour le second semestre.

1^{er} juillet 1959 : Une note manuscrite, à en-tête du ministère des TP, adressée par le directeur des TP à l'un de ses collaborateurs, mentionne : « le Président Denise me relance pour la deuxième tranche de Toumodi ; je vous avais, je crois, demandé de me préparer une note à son intention, à ce sujet. Je vous le rappelle ».

4 juillet 1959 : Le ministre d'Etat, Auguste Denise, écrit au ministre des TP, des Transports, des Postes et Télécommunications pour plaider la cause de Toumodi : « Les habitants de l'agglomération avaient, en effet, à une époque, indiqué qu'ils pouvaient financer eux-mêmes l'opération. Mais ils ont subi, à l'instar des autres habitants de la subdivision, trois années de sécheresse et les rapports de leurs plantations se sont trouvés très en-dessous de ce qu'ils espéraient ; à telle enseigne qu'à l'heure actuelle, ils sont dans l'incapacité de financer cette deuxième tranche. C'est pourquoi je vous demande de faire en sorte que cette opération soit réalisée sur les reliquats dont fait état la lettre du Chef de Service de l'Habitat et de l'Urbanisme ».

Arrivée le 6.7.59 au ministère, la lettre est transmise le même jour au Service destinataire, avec, en mention manuscrite : « M. P., faire tout votre possible pour donner satisfaction à M. Denise ». On ne saurait mieux résumer le circuit d'approbation du lotissement, puisque dans une réponse (non datée) annexée à cette lettre, le chef du service

conseiller territorial du Cercle de Dimbokro, M. Jacquemin, représentant la chambre de commerce de Côte d'Ivoire et Kouadio Yao Kpri Tiacoh, chef de canton des Ouarébos.

de l'Habitat et de l'Urbanisme signale à son ministre que « des reliquats de crédits suffisants pourront être trouvés ».

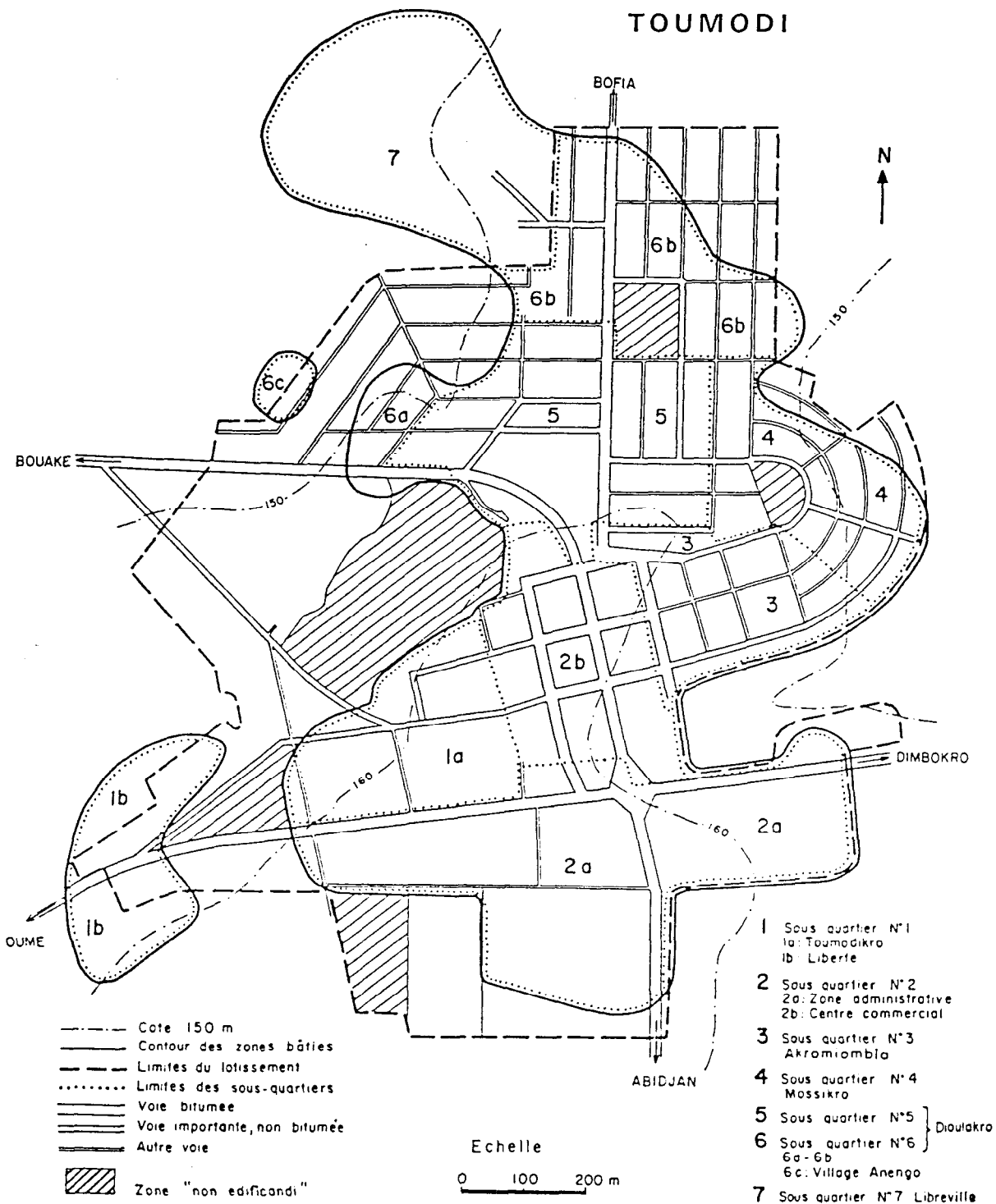
Approuvés le 1er février 1960 par les Finances, les travaux sont confiés à la société « Lorraine des travaux publics africains ».

L'argumentation du Ministre d'Etat a par ailleurs valeur sinon explicative, du moins indicative, quant aux rapports, réels ou supposés, entre l'économie de plantation villageoise et la ville. A notre connaissance, contrairement à ce qui a pu être constaté par exemple au Cameroun, en pays bamiléké, si les planteurs ivoiriens ont bien redistribué une partie de leur surplus monétaire en achats de lots, en constructions de logements, d'écoles, quelquefois d'équipements de santé, il n'y a pas d'exemple de prise en charge collective de l'ensemble d'une opération de lotissement d'une petite ville telle que la suggère Auguste Denise. Si une telle opération a toutefois été envisagée, alors Toumodi pouvait faire figure de ville pionnière, mais rien ne confirme, ni n'infirme, dans l'état actuel de notre documentation, cette possibilité. Au regard des comportements actuels vis-à-vis de la cité, et à moins d'un changement radical survenu depuis les années 50, nous sommes plutôt fondés à penser que l'argumentation est discutable, d'autant qu'elle demeure floue (« à une époque » : quand ? « avaient indiqué » : comment ? à qui ?). En revanche, loin d'être floues, les interventions en faveur d'attributions, ou de modification d'attributions, de parcelles sont directes et limpides. Deux exemples sont très significatifs.

28 mai 1959 : Camille Alliali, premier vice-président de l'Assemblée législative, transmet au chef du Service de l'Habitat une lettre des notables de Toumodi, en lui demandant « de vouloir bien faire le nécessaire ». Les notables qui ont sollicité l'évêché de Bouaké pour obtenir l'envoi de soeurs missionnaires, demandent d'inclure dans le lotissement un terrain pour l'installation des Soeurs, et souhaitent que les locaux scolaires soient éloignés de la grande route.

Dans une réponse (non datée) transmise sous-couvert du Commandant de cercle de Dimbokro et du chef de subdivision, le chef de service de l'Habitat et de l'Urbanisme propose l'îlot 18, divisé en

TOUMODI



TOUMODI AU DEBUT DES ANNEES 60 d'après

J. de Bettignies

12 lots, soit 7 200 m² et souligne que son service est disposé à apporter toute l'aide nécessaire pour établir un plan de masse de l'ensemble des constructions prévues. Si la réponse est bien parvenue par la voie administrative normale, la sollicitation a, en revanche, court-circuité toutes les étapes intermédiaires, via l'Assemblée législative.

13 août 1959 : Thémoko Konaté, médecin-chef du cercle d'Aboisso, écrit directement au ministre des TP de la République de Côte d'Ivoire, pour souligner que l'arrêt « trop prolongé » des travaux de lotissement à Toumodi privent sa famille d'une demeure, sa maison de famille, quartier Dioulakro, ayant été détruite lors du réaligement de la voirie. En conséquence, il sollicite l'autorisation de morceler à ses frais une parcelle de 6 lots, dont on ignore si elle est situé en zone légalement lotie ou s'il s'agit d'une demande de création hors lotissement. Une fois de plus, la demande « descend » du ministère vers le service de l'Habitat et de l'Urbanisme, au lieu de transiter du bas en haut, via les autorités administratives.

2. TERRITOIRE URBAIN, SYSTEME D'ALLIANCES ET RESSOURCES POLITIQUES : LES CADRES ET LA VILLE DEPUIS 1960

Effectivement lancées en 1957, les opérations de lotissement seront poursuivies après l'indépendance par l'administration ivoirienne, dans le cadre de la politique urbaine définie par l'Etat, qui vise à contrôler l'ensemble du processus de production des espaces urbains.

Rappelons sommairement quelques principes fondamentaux pour mieux comprendre les contournements et les mécanismes politico-urbains parallèles mis en place par des « Abidjanais » et dont Toumodi offre un magnifique exemple.

L'administration publique détient légalement le monopole foncier, les terres revendiquées par les détenteurs des droits coutumiers étant incorporées dans le domaine privé de l'Etat lors de l'établissement des plans d'urbanisme (par expropriation pour cause d'utilité

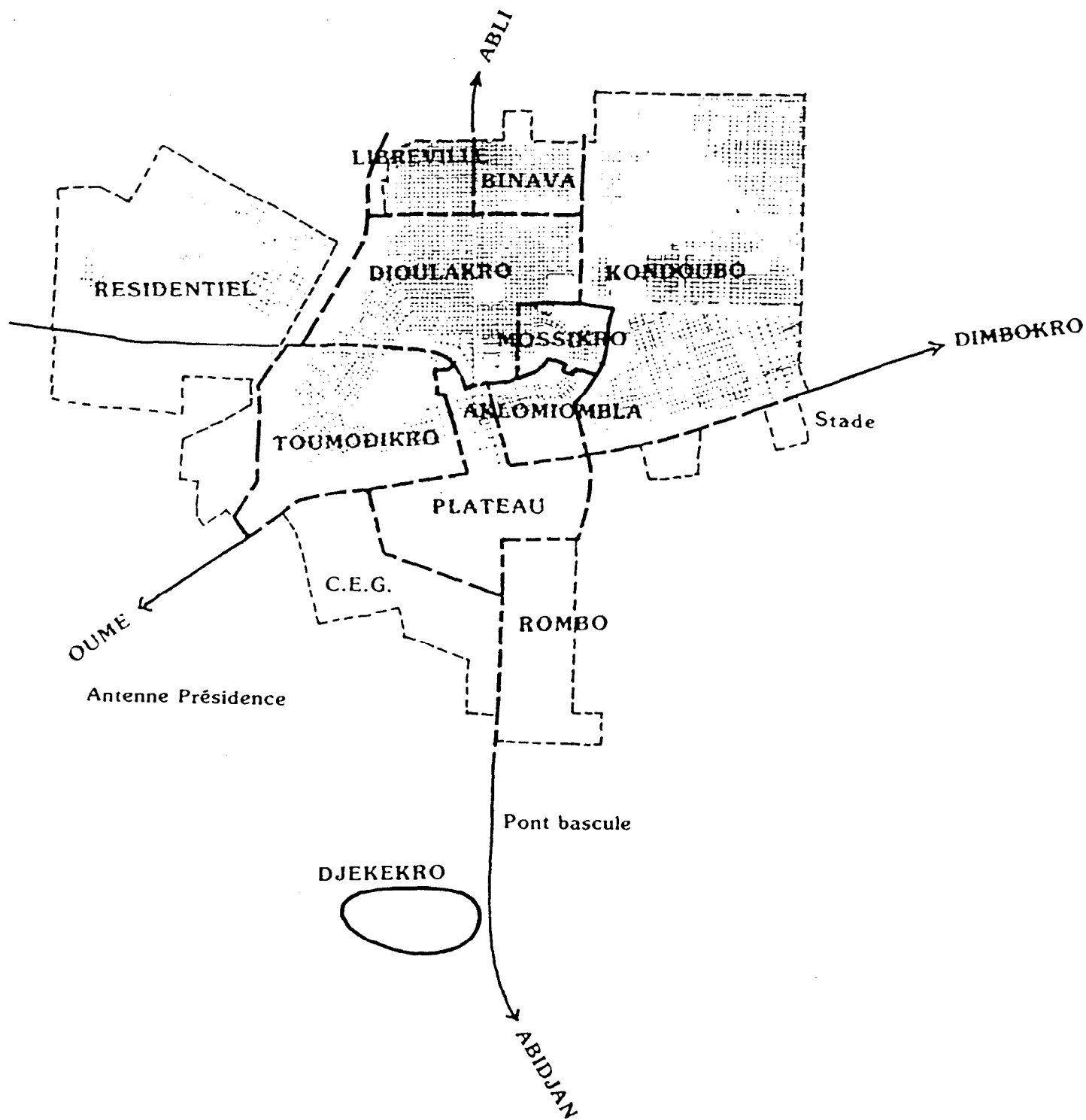
publique) (1). Les lotissements prescrits sont immatriculés au nom de l'Etat et divisés en parcelles distribuées à des particuliers selon le régime foncier de l'immatriculation, en totale continuité avec l'héritage colonial.

Les projets de lotissements sont initiés par les autorités locales, sous-préfets, préfets ou municipalités depuis 1980, et soumis au Ministère de la Construction et de l'Urbanisme pour approbation. Celle-ci ayant été obtenue, avec les financements nécessaires, les travaux de viabilisation sont entrepris, mais ils demeurent le plus souvent sommaires. Au terrassement est associée une esquisse de trame viaire, mais les infrastructures de desserte en eau et en électricité sont rarement mises en place, la Sodeci et l'Eeci (2) attendant que le lotissement soit suffisamment construit pour y installer leurs réseaux. C'est une commission, présidée par le préfet, et regroupant le maire, le secrétaire général de la Préfecture, le trésorier départemental, l'inspecteur des impôts, le chef de la Construction et de l'Urbanisme, le chef du service topographique et des domaines, ainsi que quelques personnalités locales (conseillers municipaux, secrétaire de section du PDCI) qui distribue les terrains en se prononçant sur une liste de demandes. Cette commission a tout pouvoir pour procéder au retrait des lots non mis en valeur, vérifier les dossiers et s'occuper des litiges : elle est donc au coeur des enjeux fonciers et des multiples stratégies de clientélisme électoral, tout en étant objet de « couloirs » et de tractations. Généralement, c'est le montant des ressources du demandeur qui constitue le principal critère d'attribution, la cession de la parcelle ayant pour contrepartie le versement d'un droit de bornage non fractionnable, variable selon les villes, le quartier et la superficie obtenue. Une fois la quittance délivrée par l'agent du Trésor, le payeur entre en possession d'une lettre d'attribution ; il dispose alors d'un délai théorique variant de 2 à 5 ans selon les villes pour mettre en valeur la parcelle acquise, c'est-à-dire y

1. Sur les fondements et les principes d'indemnisation, voir M. A. Cohen, 1974 ; A. Manou-Savina, 1985 ; J.F. Tribillon, 1980.

2. SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire. EECI : Energie Electrique de Côte d'Ivoire.

TOUMODI : DECOUPAGE EN QUARTIERS d'après le PDU



construire des bâtiments d'habitation selon les normes réglementaires. Pour ce faire, il doit disposer d'une autorisation de construire délivrée au vu d'un plan dressé par un dessinateur et approuvé par le service de l'urbanisme. La construction achevée, ou en cours d'achèvement, un constat de mise en valeur est établi par une commission composée de représentants des Domaines et de la Préfecture ainsi que du Chef du service de l'urbanisme. La concession provisoire, figurant dans la lettre d'attribution, et accordée à titre personnel et incessible pour 10 ans, est alors transformée en concession définitive, et la procédure complexe d'immatriculation d'un titre foncier au nom de l'attributaire peut alors commencer. Ce système a fonctionné, hors d'Abidjan, parfois tardivement ; dans certaines villes, comme Agboville, jusqu'à la fin des années 70, on délivrait encore des permis d'habiter sans constat obligatoire de mise en valeur.

Pour répondre à la croissance démographique de Toumodi, dont la population (1) est passée d'environ 2 700 habitants en 1959 à 5 400 en 1964, 6 000 en 1965 et 13 000 en 1975 (18 000 en 1980 d'après le PDU (2), qui en prévoyait 24 000 en 1985, mais les résultats provisoires du RGPH de 1988 n'en donnent que 22 114), les autorités sous-préfectorales ont favorisé la création de nouveaux lotissements dans les années 70. Toumodikro extension à l'ouest, route de Dimbokro à l'est, Rombo au sud, Dioula extension au nord ont été ouverts à l'attribution en 1974-1975, mais sans politique d'ensemble, comme le souligne une lettre du sous-préfet au ministre de la Construction et de l'Urbanisme en date du 17 avril 1976. « Depuis des années, nous assistons à un développement urbain galopant, matérialisé par différents lotissements étalés dans le temps, lesquels ont été pratiqués d'une manière anarchique (souligné par nous), à seule fin de satisfaire aux sollicitations pressantes des populations. Cependant, au train où vont ces opérations fractionnelles (souligné par nous), on aura créé sans le vouloir, une ville sans âme, c'est-à-dire dépourvue d'infrastructures essentielles à l'harmonie de l'ensemble ». Et le

1. Sources : 1959 et 1964 : J. de Bettignies ; 1965 et 1975 : PDU et RGP 1975.

2. Le recensement administratif du 31 mars 1980 donnait pourtant 10 958 habitants.

signataire de réclamer la mise en place d'un plan directeur, « problème qui a été maintes fois posé ».

L'urbanisme de plan, ici tardif, n'a pas véritablement servi de référence aux extensions récentes réalisées sur l'initiative du conseil de sous-préfecture avant 1980, puis de la municipalité (rappelons que Toumodi figure parmi les 27 premières communes de plein exercice, dites « de l'intérieur », depuis la mise en oeuvre de la réforme communale en 1980 (1). Les deux lotissements, Dimbokro-extension (938 lots de 1 200 m² chacun, viabilisés entre 1978 et 1980) et Rombo-extension (850 lots de 600 m² en zone « évolutive » et 1 200 m² en zone « résidentielle », en cours d'abonnement en 1988) sont certes localisés dans les aires d'extension programmées, mais le PDU définitif n'ayant été mis en forme qu'en novembre 1988, on ne peut le considérer comme un document opérationnel, d'autant que toutes les extensions urbaines ne relèvent pas du processus légal et qu'autour des propositions du PDU se déroulent, en 1989, de grandes manoeuvres dont les acteurs ont de solides assises abidjanaises.

Autour du CEG s'étend un lotissement que ni la trame, ni le parcellaire, ni le bâti ne distinguent des lotissements administratifs. Pourtant, il s'agit d'un espace urbanisé illégal, produit de rapports de force complexes et mouvants impliquant plusieurs acteurs, « grands » de Toumodi et administrateurs locaux. Commencé vers 1975, réalisé au coup-par-coup sur des terrains revendiqués par la famille Tiacoh, le lotissement comprenait, en 1989, 268 parcelles viabilisées, bornées et vendues hors de la filière administrative, mais selon des modalités comparables.

Chaque parcelle a été commercialisée à un prix de 30 000 F CFA ; dans le système légal, la caution exigée, à Toumodi, lors de l'attribution, pour couvrir les frais de géomètre " levé topographique, plan, bornage " est de 20 000 F CFA (mais certains géomètres privés proposent d'effectuer le travail pour 9 000 ou 9 500 F CFA), puis l'attributaire verse 30 000 F CFA et peut alors demander une

1. Loi organique n° 80 110 du 17 octobre 1980.

concession provisoire (ou un permis d'habiter) pour constituer le dossier du permis de construire.

Munis de reçus, signés et souvent anti-datés, les acquéreurs de parcelles se rendaient, avant 1980, à la sous-préfecture où leur était délivré, apparemment sans difficultés, un permis d'habiter leur permettant « d'intégrer » la procédure administrative normale du permis de construire, impossible à mettre en oeuvre avec les reçus illégaux. Ce faisant, l'autorité administrative couvrait et légalisait, a posteriori, l'acte d'achat, donc l'opération de lotissement privé : la famille Tiacoh n'avait alors aucune raison de mettre fin à l'opération de lotissement au coup-par-coup rythmée par des demandes canalisées hors du circuit officiel et légal.

Entre 1980 et 1985, la municipalité nouvellement élue adopta la même ligne de conduite, au point qu'un plan « officiel » du lotissement illégal, au 1/20 000, avec numérotation des lots, figure en bonne place parmi les documents consultables au service topographique. Il est vrai qu'alors le docteur Gabriel Kouadio Tiacoh, élu le 30 novembre 1980 sur la liste du ministre Camille Alliali, qui avait obtenu la totalité des suffrages exprimés (1), occupait la fonction de 1er adjoint au maire après avoir été élu trois fois député à l'Assemblée nationale entre le 27 novembre 1960 et le 16 novembre 1975.

A partir de 1985, la gestion politique du dossier est radicalement modifiée. Gabriel Kouadio Tiacoh n'est plus membre du conseil municipal : il a été battu par le maire sortant contre lequel il s'était présenté. Passons sur la déchirure entre les hommes pour ne retenir que les conséquences du nouveau contexte. Comme « libérée » par cette éviction, l'administration s'enhardit : le nouveau préfet, en plein accord avec le sous-préfet, s'oppose au transfert juridique de fait, stoppe les opérations en cours et exige le remboursement par la famille Tiacoh, au Trésor public, des sommes perçues pour la vente illégale des 268 parcelles, soit, à 30 000 F CFA l'unité, plus de 8 millions CFA (l'équivalent du coût du lotissement municipal de Rombo extension).

1. Alors que les résultats des élections législatives ont été très serrées, la liste élue ne l'emportant que par 38 voix d'écart !

En 1989, après bien des péripéties, la municipalité demandait aux « prétendus propriétaires » de parcelles de « prouver » leur droit sur le sol, requête s'adressant non seulement aux acheteurs de parcelles mais aussi, et surtout, aux lotisseurs, et le dossier étant en instance d'arbitrage à Abidjan.

A cette création illégale de parcelles à bâtir s'ajoute la multiplication des tactiques d'entrave au contrôle de l'extension urbaine par l'administration. Selon les cas de figure, ces tactiques reposent sur le recours aux procédures légales ou sur une revendication de la légitimité coutumière, hors des termes de la loi. Achats de maisons à l'est de l'hôtel Rombo, gel des terrains à l'emplacement prévu pour l'extension du lotissement Rombo-ouest, construction d'écoles sur des terrains réservés à des équipements dans le PDU, construction d'un barrage au nord-ouest de la ville, là où est programmée une zone industrielle longeant le tracé de l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro, tout est mis en oeuvre pour cerner la ville à l'est, au sud, au nord-ouest et contraindre l'administration à engager des pourparlers, voire à entériner le fait accompli.

Cet engagement de rapport de force, qui précède les nouvelles élections législatives et municipales de 1990, repose sur une certitude, celle de la légitimité coutumière, et un constat, celui de l'existence de marges de manoeuvre rendues possibles par le caractère inachevé de la réforme communale en matière de gestion foncière.

Les communes ont certes l'initiative de création des lotissements, mais les préfets conservent la présidence des commissions d'attribution alors que les projets municipaux doivent être conformes aux PDU dont la mise en forme définitive échappe aux élus locaux qui sont simplement consultés. La maîtrise du processus de lotissement demeure ainsi largement contrôlée par les représentants du pouvoir central, la DCGTX, dont les pouvoirs n'ont cessé de croître entre 1983 et le remaniement ministériel de 1989, et le ministère de la Construction et de l'Urbanisme. En conquérant des positions de terrain, par le fait accompli, sans l'accord de la municipalité et du préfet, il demeure toujours possible de tenter une opération d'avalisation par le haut, à

Abidjan, dès lors que divers canaux court-circuitant la procédure administrative sont utilisables. A ce jeu, la métropole abidjanaise demeure un lieu unique de joute finale, car ni les chefs de quartier, ni le secrétaire de la sous-section du PDCI-RDA de Toumodi, qui règlent généralement les conflits fonciers avant leur remontée en surface, ne sont en mesure d'intervenir dans ce qu'il faut bien appeler la « cour des grands ».

L'histoire de la famille Tiacoh, l'ascension de nombre de ses membres (l'un d'eux est directeur général de la SGBCI, le notaire de Bouaké est un Tiacoh), la personnalité du docteur Gabriel Kouadio Tiacoh, tout concourt à l'existence d'une force politico-urbaine devant laquelle les administrateurs nommés à Toumodi se sont longtemps effacés et avec laquelle il leur faut, depuis 1985, sinon composer, du moins compter. Cette force repose d'abord sur le contenu politique de la filiation avec Yao Kpry Kouadio Tiacoh, ancien chef du canton des Ouarébos, ancien secrétaire général du Syndicat agricole, deuxième secrétaire général du PDCI-RDA à Toumodi. Confié, à sa naissance, à Nanan Yamoussou lors de la dernière visite de celle-ci à Toumodi, Yao Kpry Kouadio Tiacoh avait une « parenté d'honneur » avec le président Félix Houphouët-Boigny dont il fut l'un des plus solides alliés politiques locaux. Ses descendants peuvent donc faire valoir cet apparentement et ils disposent d'une ressource politique de premier ordre, qui, sans être assimilable à une protection permanente, a quand même été suffisamment dissuasive, jusqu'en 1985, pour tous les administrateurs nommés et les représentants locaux des ministères techniques. « Ici, rien ne se fait comme ailleurs, ailleurs rien ne se fait comme ici » rappellent sans cesse les responsables du service de l'urbanisme.

A ce premier atout s'en ajoute un second, celui de la légitimité coutumière, plus précisément de l'affirmation de cette légitimité. La famille Tiacoh appartient à la lignée de Kouao Koko, soeur du fondateur du premier campement, Kouao Kouassi Nangré, probablement installé dans le dernier tiers du 18^e siècle à l'emplacement de l'actuel CEG. Ce campement étant l'avant-dernier des

établissements ouarébos résultant de la dispersion du groupe à partir de Sakassou vers le Sud baoulé. Il était alors localisé sur des terres relevant de l'autorité d'une communauté aïtou, dont le chef attribua des droits d'usage à Kouao Kouassi Nangré, en échange symbolique d'un coq, d'un canari de vin de palme, et, écrit Gabriel Kouadio Tiacoh, « de deux tas d'or (52 g x 2 = 104 g) sur la foi du fétiche », sur un territoire étendu autour du marigot de Kotindin. Les limites de ce territoire étaient imprécises, d'autant plus que le sud baoulé a longtemps été âprement disputé entre divers groupes migrants, Aïtou, Fahafoué attirés par la découverte de l'or à Kokumbo, Ouarébo, Nzipri et Sahafoué. Nos entretiens, en juin 1989, avec Brou Koffi Nestor, responsable des Aïtou, confirment l'absence de délimitation nette que les modalités du peuplement ouarébo, par dissémination en petits groupes ou individus essaimant à partir de villages, ne facilitaient guère. Ce processus favorisa l'extension du contrôle spatial ouarébo avant que des familles aïtou, en provenance de Lomo, ne s'installent à proximité de Toumodi.

La vraie question, aujourd'hui, n'est pas tant celle de l'antériorité des droits que celle de leur nature. Pour les responsables ouarébo, le versement de l'or équivaut historiquement à un acte d'achat : « le territoire qu'occupe aujourd'hui la cité de Toumodi était propriété des Ahoutou (1), notamment de Ouaouakro. Son chef, Assahouré Ouaoua le vendit (souligné par nous) à Kouao Kouassi Nangré et à sa soeur, moyennant deux tas d'or » (Gabriel Kouadio Tiacoh, 1983, p. 102). Ce transfert éminent est à la fois contesté et reconnu par Brou Koffi Nestor : « dispersés de Sakassou vers le sud, les Ouarébo ont sollicité la terre au sud de Lomo. Contre un coq et un canari de vin de palme, ils ont obtenu le droit de s'installer. Puis les Aïtou sont venus de Lomo, après eux, mais ils sont maintenant traités d'étrangers, alors qu'ils ont donné la terre qui, à l'époque, ne se vendait pas. Ce sont eux (2), maintenant, les chefs de terre, ils disent être sortis de terre comme les magnans. C'est normal, mais ils ne sont pas venus les

1. Ahoutou = aïtou.

2. Eux = les Ouarébos.

premiers. Ils ont la responsabilité de la ville, parce que nous sommes venus après ». Outre l'absence d'allusion au versement de l'or, on remarquera que la terre, ici considérée comme inaliénable, ne peut en conséquence avoir été « vendue » par le passé. Toutefois, les Ouarébo, en tant que premiers occupants ayant précédé l'installation de familles aïtous, bénéficient des mêmes droits que les premiers défricheurs et sont, au titre d'une antériorité d'installation durable, regardés comme les maîtres du sol urbain. Jusqu'où peut aller l'exercice de cette maîtrise et quel est le contenu de cette appropriation ? La famille Tiacoh, en accord avec le chef de terre actuel, Kouassi Kouassi Marcel, ancien directeur général du Contrôle Financier à Abidjan, qui appartient également à la lignée de Kouao Kouadio, est-elle fondée à lotir et vendre des terrains parallèlement au système administratif, en conformité avec la légitimité coutumière ? Loin d'être une simple vétille, cette question est au coeur des problèmes fonciers actuels, et le consensus est loin d'être général, les principaux protagonistes s'étant publiquement expliqués au cours d'un débat télévisé par la RTI en 1987 (?). Une fois de plus, est-on tenté d'écrire, les groupes allochtones ont renversé, en leur faveur, les droits fonciers précoloniaux desquels ils tirent argument pour justifier le doublage d'une administration qui s'est longtemps inclinée devant leur poids politique.

Il reste que, depuis 1985, faute de ressource politique à l'échelle locale, les lotisseurs parallèles se retrouvent en difficulté face à une administration qui, sur ce terrain-là, n'hésite plus à recourir à la légalité, contrairement à d'autres domaines, tel celui de la récupération des terrains attribués non bâtis (1) après les délais réglementaires, très délicate à mettre en oeuvre puisque l'épouse du Président est elle-même concernée.

Cette déchirure entre les acteurs de la production de terrains à bâtir est en concordance avec l'échec d'extensions immobilières proposées

1. Procédure longtemps en sommeil, mais dont la mise en oeuvre a été vivement recommandée par le ministère de la Construction et de l'Urbanisme à compter du 31 juillet 1989.

par des investisseurs privés étrangers pour loger les cadres de la ville. L'« opération 200 villas », conçue par un promoteur espagnol « amené par un cadre du conseil municipal » (1) avait ainsi pour objectif la livraison, clé-en-main, de villas luxueuses construites sur des terrains aménagés par l'intervenant extérieur. L'initiative fut favorablement accueillie par le conseil municipal, sous réserve d'y adjoindre quelques équipements complémentaires, écoles et PMI en particulier.

Après un premier recul de l'investisseur devant le coût d'aménagement du terrain initialement proposé par la municipalité, cette dernière lui fit attribuer 200 lots dans le lotissement administratif résidentiel, situé au nord-est de la ville, à proximité de la route menant à Yamoussoukro, sous forme de don en échange de la réalisation des équipements prévus. Pressé d'engager les travaux, « harcelant la municipalité », en butte à la longueur des délais administratifs pour obtenir le permis de construire, le promoteur fut alors sollicité par le conseil municipal pour construire quelques villas-témoins, afin que les cadres puissent se rendre compte de la qualité des projets. Trois maisons, de type SOPIM (2), furent rapidement bâties, mais leur standing fut jugé insuffisant et ceux qui avaient pris des options, en soutenant vigoureusement l'opération, retirèrent leur demande, « Barber (le promoteur) est parti comme aux funérailles baoulé ; on se montre mais on file à l'anglaise. C'est un problème de coût financier. Il a essayé, n'a pas réussi, et il a tenté de refaire la même chose, à Oumé ou quelque part » (3).

Cette analyse du premier adjoint accrédite l'idée d'un front des cadres ayant fait échouer une escroquerie financière. Mais la constitution de ce front suscite bien d'autres interprétations locales, mettant l'accent sur le fait que ne pouvant maîtriser l'opération et ses circuits financiers, les cadres ont préféré en accélérer l'échec. Y a-t-il

1. Entretien avec le premier adjoint au maire, Jean Mandé, le 13 juin 1989. Le promoteur, M. Barber, aurait été en relation étroite avec Désiré Boni.

2. SOPIM : Société de production immobilière de Côte d'Ivoire.

3. Entretien avec le premier adjoint, op. cit.

eu une stratégie de groupe et une action délibérée visant à saborder une initiative fiable mais mal ou non contrôlée ? S'agit-il d'un réflexe défensif commun ayant permis de déjouer une escroquerie financière ? Peut-on écarter l'existence de dissensions entre les cadres impliqués dans cette opération ? Nous n'en savons rien, mais le saisissant contraste entre l'activisme déployé dans les villages d'origine et l'inaction dont fait preuve l'Association des ressortissants de Toumodi à Abidjan, qui aurait été cependant impliquée dans le lancement de l'« opération 200 villas », montre que le temps n'est plus où les hauts cadres abidjanais favorisaient, ou impulsaient directement, les opérations d'aménagement urbain. La rupture politique survenue en 1985 a apparemment engendré un dysfonctionnement dans le système antérieur d'alliances, qui permettait aux Tiacoh de lotir parallèlement à un système légal, ensuite réintégré par les acquéreurs de parcelles non produites par l'administration.

Sans doute très efficace pour régler, à l'échelle locale, la question de l'accès au sol urbain et constituer des clientèles foncières, ce système d'alliances l'était-il pour doter la ville d'infrastructures et d'équipements témoignant d'une particulière attention des hauts cadres à l'égard de la cité ?

Sans que l'implication des hauts cadres originaires du département soit toujours directement décelable, sauf cas particuliers, réfection de la voirie des quartiers ouest de la ville lors du bitumage de la route Toumodi-Oumé (les rues principales furent reprofilées, bitumées et un réseau d'évacuation d'eau pluviale fut mis en place alors que Désiré Boni était ministre des Travaux publics), fourniture d'équipements divers (don d'un générateur électrique à l'hôpital, d'une valeur de 8 millions F CFA par Claude Andoh, installation d'une salle d'opération financée par Houphouët Kouamé), Toumodi passe pour être une cité à structure urbaine satisfaisante. D'après le Plan d'urbanisme directeur de janvier 1980, la desserte sanitaire était, dans les années 70, certes insuffisante, les équipements sociaux demeuraient peu développés, mais la structure commerciale et des services était décrite comme excellente et le niveau d'équipement en infrastructure, en

particulier dans le domaine de la voirie et du drainage, était jugé « globalement positif ». A l'appui de cette analyse, qui ne masque toutefois pas les insuffisances, les rédacteurs du Plan font remarquer que les investissements publics réalisés à Toumodi sur les années 1976 à 1979 ont été considérables, 3 224 millions F CFA pour le seul poste voirie-drainage, soit environ 47 000 F CFA/habitant/an, alors que pour la période 1973-1977, la moyenne des investissements publics, tous secteurs confondus, pour les villes de 10 000 à 30 000 habitants de la région Centre, n'atteignait que 8 000 F CFA/habitant/an.

En raisonnant sur une durée décennale, à partir des seuls investissements dits de « fonction locale », hors programmes d'urgence, fêtes tournantes de l'indépendance et investissements dits de « fonction nationale », l'appréciation doit néanmoins être fortement nuancée.

Entre 1971 et 1982, l'investissement moyen annuel par habitant, 4 838 F CFA, place Toumodi, 30e ville ivoirienne par sa population au RGP de 1975 (hors Abidjan) au 40e rang des « villes de l'intérieur ».

Sauf coup conjoncturel lié aux retombées locales d'une opération routière d'envergure nationale, dû à la présence de Désiré Boni à la tête du ministère des Travaux publics, et au vu du seul montant des investissements de fonction locale, on ne peut affirmer que la densité de grands cadres caractérisant le département ait particulièrement favorisé, à Toumodi, un haut niveau d'investissement public dans la ville.

Par ailleurs, maints exemples factuels, mais significatifs, montrent que la canalisation des investissements publics sur Toumodi peut en réalité favoriser la constitution de ressources utilisables ailleurs, à d'autres fins que l'équipement de la ville elle-même. Au lieu de bénéficier pleinement de la densité de hauts cadres, Toumodi apparaît quelquefois comme un simple prétexte, un lieu dont certains se prévalent pour justifier l'ouverture de crédits d'équipement ensuite réaffectés dans des localités proches, telle Kokumbo dont l'équipement

hospitalier (12 bâtiments, une maternité faisant aussi office de PMI, un bloc opératoire en prévision en 1988) surclasse celui de la préfecture.

Reconstitués à partir des données recueillies par l'observatoire urbain de la DCGTX, les indicateurs d'infrastructures, d'équipements et de consommation suggèrent l'existence d'une dichotomie entre la richesse privée et les équipements collectifs mis au service de la population. Quelles que soient les réserves à faire quant à la qualité des indicateurs et la signification des hiérarchies établies (ainsi les divers classements par rang de taille et les ratios rapportés à la population dépendent-ils des assiettes de recensement, qui varient d'une ville à l'autre, et de la fiabilité des dénombrements réalisés), il apparaît qu'en terme de « richesse privée », Toumodi est l'une des toutes premières villes du pays, mais qu'un net déclassement caractérise les ratios d'équipements publics.

40e ville de Côte d'Ivoire par sa population selon une estimation datant de 1985 (1), Toumodi était alors au 4e rang pour le nombre d'abonnés à l'eau potable, au 5e rang pour le nombre au téléphone (2), au 7e rang pour la consommation d'électricité par habitant et par jour, au 10e rang pour la consommation d'eau par habitant/jour, au 14e rang pour le nombre d'abonnés aux boîtes postales (3). Certes, les ratios masquent les inégalités, et les consommations privées élevées sont rendues possibles par l'existence d'infrastructures et d'équipements par nature collectifs. Mais l'inverse n'est pas toujours vérifié, la présence de réseaux et d'équipements n'implique pas, de facto, d'importants usages domestiques, puisqu'il faut payer l'accès aux services ainsi que les consommations individualisées. Toumodi apparaît bien comme une ville où d'importantes fortunes trouvent leur traduction dans un haut niveau de consommation des services, ce que semblent corroborer 3 des 5 indicateurs de pression fiscale.

1. D'après les résultats provisoires du RGPH 1988, Toumodi était la 33e ou 34e ville du pays, selon les données publiées fin 1990.

2. Indicateurs rapportés à 1 000 habitants.

3. Indicateur rapporté à 100 habitants.

Tableau 1 – Indicateurs d'équipement en 1985

Indicateur	Rang de Toumodi	Ratio Toumodi	Ratio moyen Côte d'Ivoire
Population urbaine	40	13 558	28 746
Taux de croissance annuelle 75-85	85	0,4 %	4,2 %
Nombre d'abonnés à l'électricité pour 1 000 habitants	5	152	90
Consommation d'électricité par habitant par jour	7	0,58 Kwh/h/j	1,02
Nombre de points lumineux pour 1 000 habitants	115	5	23
Linéaire du réseau d'électricité par habitant	45	7	3
Nombre d'abonnés à l'eau potable pour 1 000 habitants	4	130	50
Consommation d'eau par habitant et par jour	10	56,2 l/h/j	53
Linéaire du réseau d'alimentation en eau par habitant	35	3,2	2
Nombre d'abonnés au téléphone pour 1 000 habitants	5	16	17
Nombre de boîtes postales pour 1 000 habitants	28	66	30
Nombre d'abonnés aux boîtes postales pour 1 000 habitants	14	42	22
Pourcentage de boîtes postales louées	41	64,6	59
Nombre de lit d'hôpital pour 1 000 habitants	29	5	2
Nombre d'habitants par formation sanitaire	87	6 779	45 349
Nombre d'habitants par médecin	65	13 558	5 670
Nombre d'habitants par infirmier	102	3 390	1 464
Nombre d'habitants par sage-femme	125	13 558	4 029
Nombre d'habitants par pharmacie	12	6 779	17 232
Espace urbain par habitants E/h (m ² /h)	67	236	157
Densité de l'espace urbain	58	42	87
Budget communal par habitant CFA/h (*)	27	10 832	10 158
Budget de fonctionnement par habitant (*)	20	9 054	8 159
Budget d'investissement par habitant (*)	77	1 778	1 999
Montant des impôts d'Etat par habitant (CFA) (*)	31	405	3 939
Montant des patentes et licences par habitant (CFA) (*)	32	283	3169
Montant de l'impôt foncier par habitant (*)	19	122	770
Montant par habitant des taxes forfaitaires des petits comm. et artisans (= patentes municipales) (*)	1	1 671	243
Montant des droits de marché par habitant (*)	23	639	640
Nombre d'élèves du primaire pour 100 habitants	18	28	15
Nombre d'élèves du primaire par classe	98	47	47
Nombre d'élèves du secondaire pour 100 habitants	22	19	7
Nombre d'élèves du secondaire par classe	58	62	54

(*)tableau confectionné à partir de : République de Côte d'Ivoire, DCGTX (observatoire urbain), *équipement budget, fiscalité dans les communes de Côte d'Ivoire*, Abidjan, Nov. 1988, multgr., 112 pages.

En revanche, les indicateurs d'équipements collectifs sont quelquefois très en retrait par rapport au rang démographique. En terme de linéaire des réseaux d'alimentation en eau et en énergie électrique par habitant, la concordance est assez bien respectée, mais l'éclairage public est très nettement insuffisant en regard de la desserte relativement bonne en infrastructures VRD. Par contre, à l'exception du nombre de lits d'hôpital/1 000 habitants, les indicateurs d'équipement sanitaire témoignent tous d'un net déficit. Avec une très forte scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire, la ville offre cependant des conditions médiocres aux élèves, collégiens et lycéens : le nombre d'élèves par classe met Toumodi, respectivement, au 98e et 58e rangs des villes ivoiriennes pour l'enseignement primaire et secondaire. Même en considérant que, plus le taux de scolarisation s'élève, plus s'accroissent les risques de voir les conditions de la scolarité se dégrader, les moyens n'étant pas illimités, il demeure que l'encadrement scolaire n'est pas à la hauteur de la surface financière et politique des « grands » de Toumodi. Outre l'absence d'équipements sportifs d'envergure, et même d'une équipe de football, fanion, dans de nombreuses villes, des élites locales, il convient enfin de souligner que le budget d'investissement de la ville, par habitant, décline Toumodi au 77e rang alors que le budget communal et le budget de fonctionnement la situent en bonne position.

Au total, les ratios de consommations privées sont ceux d'une ville de la haute hiérarchie urbaine, les indicateurs d'infrastructure (VRD) sont plutôt en conformité avec le rang démographique de la ville mais les équipements collectifs ne témoignent pas, loin de là, d'un engagement résolu des cadres, en faveur de la ville, au sein de l'appareil administratif. L'investissement par habitant, 1 778 F CFA, étant nettement inférieur à la moyenne de la décennie précédente, tout donne l'impression d'une « neutralisation » de l'espace public toumodien, d'une non-valorisation de cet espace par les « grands », d'un découplage entre consommations privées et équipements collectifs.

L'explication pourrait procéder du système d'alliances antérieur à 1985. Dès lors que la famille Tiacoh était considérée comme le seul

acteur légitime à l'oeuvre dans l'espace « public » urbain, en accord avec des « fils de la région » utilisant leur position abidjanaise pour en faire bénéficier Toumodi, tel Désiré Boni, chaque membre de l'alliance pouvait consacrer l'essentiel de ses efforts à sa localité d'origine, ce qui constituerait une inversion de priorité par rapport à l'avant-indépendance, lorsque les cadres focalisaient leurs efforts sur la ville. (Zaakro et Assounvoué, chers à Camille Alliali et Auguste Denise, ont ainsi été lotis beaucoup plus tard que Toumodi). En somme, l'accès au nouveau pouvoir d'Etat, aux responsabilités, et les moyens procurés par les ressources publiques auraient permis, ouvert, un partage en territoires d'investissement, celui de Toumodi étant alors l'apanage de la famille Tiacoh. Comment rendre compte du déficit en équipements collectifs ? Faible capacité des ressources politiques abidjanaises des Tiacoh en ce domaine ? Moindre intérêt visant à laisser le champ libre à des initiatives privées dans les domaines de la santé et de l'éducation, qui procurent d'importants revenus dans nombre de villes ivoiriennes ? Nous ne disposons que de rares éclairages sur ces questions, pour la période récente. D'une part Camille Alliali, allié des Tiacoh jusqu'en 1985, est le plus souvent présenté comme un homme ne cherchant pas systématiquement à favoriser, lors des arbitrages ministériels, Toumodi au détriment d'autres cités ivoiriennes plus nécessiteuses. D'autre part, le ralentissement du rythme de la croissance démographique (+ 8,1 % l'an entre 1965 et 1975, + 4,0 % l'an entre 1975 et 1988), qui a engendré un relatif déclassement de la ville, passée du 30e au 33e ou 34e rangs par effectifs, a sans doute pesé sur le montant des dotations attribuées par l'Etat à la commune, lesquelles sont déterminées selon la taille des communes. Peut-on enfin totalement écarter l'hypothèse d'un verrouillage par l'ombre portée de Yamoussoukro au détriment de Toumodi ?

A une explication par le partage consensuel des territoires peut être opposée l'hypothèse d'une neutralisation consécutive aux luttes entre «grands», chacun s'évertuant à faire échouer les initiatives d'autrui pour que Toumodi ne devienne pas une base appropriée par l'un ou l'autre des protagonistes. La densité des «grands» et leurs dissensions

joueraient ainsi contre la ville, comme à Grand-Bassam ainsi que le suggèrent certains, et Toumodi serait paradoxalement sous-équipée en raison d'un trop-plein de fortes personnalités dont les rivalités entraveraient toute initiative collective. Corroboreraient cette hypothèse les interprétations recueillies auprès des principaux acteurs, l'incapacité des cadres à mettre en oeuvre une association efficace (1), la fracture survenue en 1985, qui pourrait n'être que la conséquence tardive de violents conflits antérieurs, auparavant masqués par un système d'alliance uniquement centré sur la question foncière.

Quelle que soit l'explication, une certitude demeure : ce sont les localités d'origine des cadres qui constituent les lieux privilégiés vers lesquels sont canalisés la plupart des investissements publics, et non la ville de Toumodi. Est-ce alors l'investissement privé sur les parcelles urbaines acquises par les « Abidjanais » qui témoigne de leur engagement pour la cité ?

3. L'UTILISATION DU SOL URBAIN PAR LES ACQUEREURS « ABIDJANAIS »

L'examen des deux seules sources officielles disponibles, le cadastre simplifié et les PV d'attribution des parcelles, permet d'appréhender très sommairement le patrimoine foncier et immobilier des « Abidjanais ».

L'exercice a néanmoins ses limites. En raison des facilités de relations avec Abidjan (2 h de route), de sa taille modeste et de la présence d'un inspecteur des Impôts résidant, Toumodi a été choisie, le 21 janvier 1982 (2), comme premier lieu d'expérimentation de la méthode « rapide » d'élaboration d'un cadastre simplifié, conçu comme un pré-cadastre fiscal rapidement utilisable pour assurer les

1. Lors de la privatisation de la chaîne de distribution alimentaire PAC, la tentative de reprise du magasin local par un groupement de cadres a ainsi échoué.

2. Réunion du 21/01/1982 de la Commission permanente d'étude des problèmes fonciers, 3 p. dactyl.

premières entrées d'impôt foncier après la mise en oeuvre de la réforme communale. Ce cadastre sommaire et provisoire a été constitué selon des modalités simples :

” envoi d'enquêteurs à la sous-préfecture par l'inspecteur des Impôts, pour relever sur le registre des PV attribution de parcelles le nom de tous les attributaires dans les lotissements administratifs,

” parcours des lotissements par les enquêteurs pour relever « très sommairement » toutes les « mises en valeur » réalisées,

” estimation de la valeur vénale et locative de chaque parcelle (des barèmes sont fournis par les services de l'urbanisme),

” détermination de l'assiette de l'impôt foncier.

Pour être remarquablement rapide (trop sans doute), la méthode demeure toutefois assez sommaire, à la limite parfois du survol. Prendre comme base les PV d'attribution des parcelles n'a de sens qu'après vérification, parcelle par parcelle, de la concordance entre le nom de l'attributaire officiel et celui du possesseur effectif au moment de l'enquête, ce qui a rarement été fait. Les confusions entre attributaires supposés ou réels ont été telles qu'il a fallu organiser un deuxième passage pour tenter d'harmoniser les listes officielles et les relevés de terrain. Par ailleurs, la notion de « mise en valeur » demeure ambiguë. A quel moment du processus de construction des bâtiments est-on fondé à considérer qu'il y a « mise en valeur » ? Enfin, s'il n'est pas trop difficile de calculer une valeur vénale et une valeur locative en fonction du marché existant, il est autrement plus complexe d'estimer la valeur du patrimoine immobilier, surtout dans l'habitat de cours, édifié sur le long terme, les ajouts successifs de pièces caractérisant une grande plasticité de ce type d'habitat dit évolutif.

Afin d'éviter quelques-uns de ces travers, nous avons systématiquement vérifié la localisation des parcelles détenues par des « Abidjanais », c'est-à-dire des attributaires dont l'adresse figurant dans les PV mentionnait une boîte postale ou une raison sociale abidjanaise et témoignait réellement d'une résidence principale à Abidjan, détectée par entretien direct avec les résidents ou le voisinage

immédiat. Pour autant les attributaires ayant auparavant séjourné et travaillé à Abidjan mais résidant à Toumodi en 1989, en particulier les femmes baoulé, ne sont pas identifiables à partir des seuls PV, et l'existence de prête-noms ne permet pas de dénombrer avec exactitude toutes les parcelles détenues par les « Abidjanais ».

Dans ces limites de crédibilité, sur 2 040 parcelles contrôlées en pleine propriété ou en concession par des individus, 119 seulement l'étaient par des attributaires résidant à Abidjan, soit 5,9 % du total et à peine plus de 6,2 % de la superficie lotie et attribuée. On ne saurait donc conclure, sous réserve du recueil exhaustif des biographies et des itinéraires géographiques des détenteurs des 1 911 parcelles restantes qui, en 1989, ne résidaient pas à Abidjan (d'après les PV, 1 881 déclaraient une résidence principale à Toumodi), à une main-mise des « Abidjanais » sur les lotissements toumodiens.

A l'image des 1 911 autres possédants habitant la ville, peut-être quelques villages proches (nous ne savons pas quelle est la part des citadins et des ruraux parmi les 269 « planteurs » et 110 « cultivateurs ») et une trentaine d'autres villes ivoiriennes, les « Abidjanais » ont un patrimoine foncier que caractérisent surtout la dissémination et une « mise en valeur » relativement modeste. 98 attributaires se partagent les 119 parcelles, mais les terrains bâtis ne représentent que 40 % du total (44 parcelles bâties, 75 non bâties) alors qu'en 1988, 61 % des parcelles étaient construites dans l'ensemble de la ville d'après le rapport justificatif du plan d'urbanisme de Toumodi (70,2 % d'après les dépouillements du cadastre simplifié en 1989).

Les documents officiels ne permettent donc pas de déceler un dynamisme foncier et immobilier spécifique aux « Abidjanais », y compris parmi les hauts-cadres qui sont rarement des cumulants et dont le patrimoine immobilier personnel n'a rien de très spectaculaire.

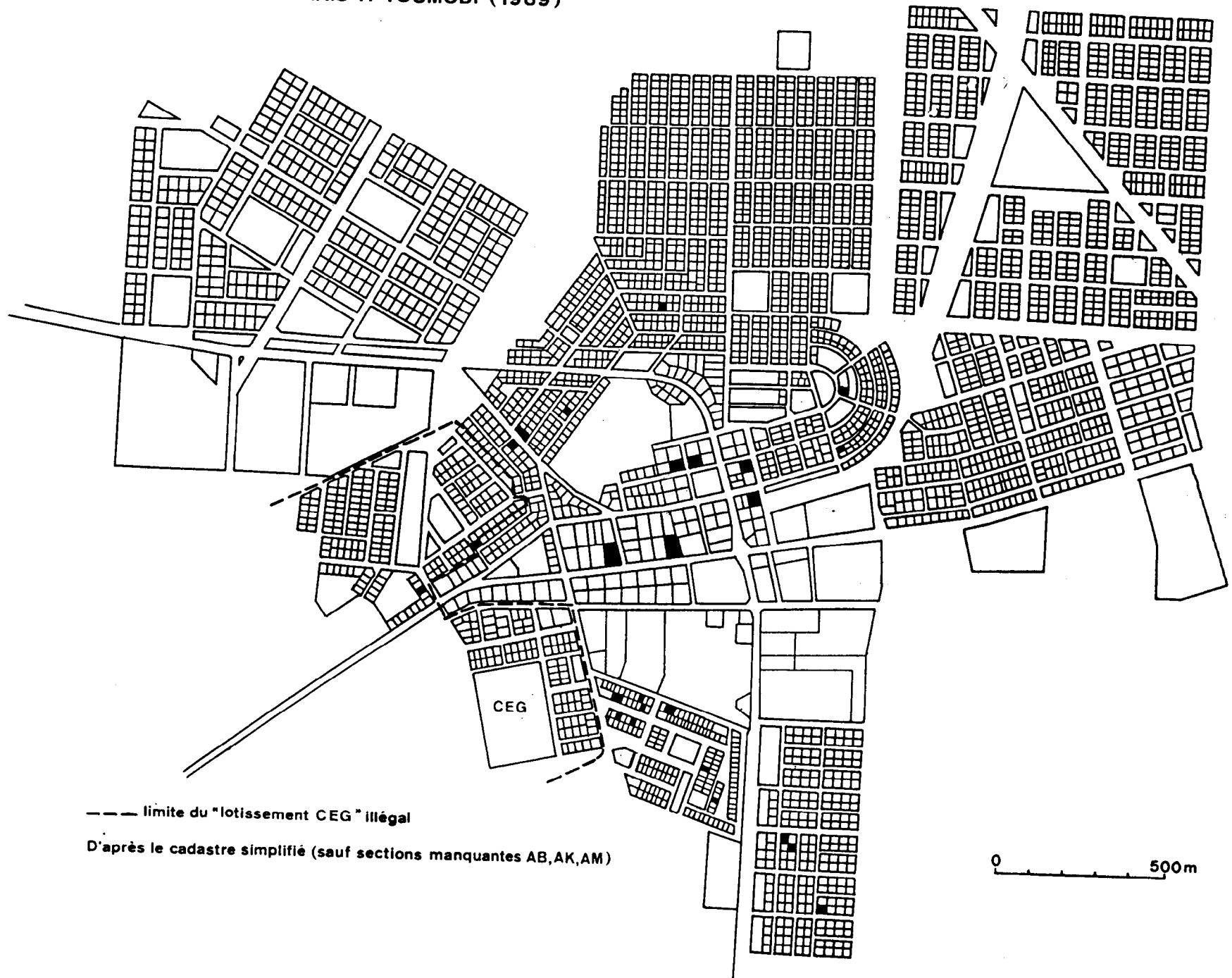
**Tableau 2 : La dissémination du patrimoine foncier
des « Abidjanais »**

	Nombre de parcelles détenues				
	1	2	3	4	5
terrains bâtis	30	6	-	-	-
terrains non bâtis	53	3	-	-	-
terrains bâtis + non bâtis	-	4	-	-	-
Total	83	13	-	-	2

Source : PV d'attribution des lots. Cadastre simplifié de Toumodi.

Pourtant les attributaires « abidjanais » exercent, pour près de la moitié d'entre eux, une activité dans le secteur public, (environ le quart dans l'administration) et, en ajoutant les salariés des entreprises privées ainsi que les professions libérales, plus des 2/3 (65,7 %) ont une assise professionnelle permettant, a priori, d'engager un effort constructif, contre environ le 1/5 (21,8 %) des autres attributaires (tableau 3).

PARCELLES BATIES DETENUES OFFICIELLEMENT PAR DES
RESIDANTS ABIDJANAIS A TOUMODI (1989)



--- limite du "lotissement CEG" illégal

D'après le cadastre simplifié (sauf sections manquantes AB,AK,AM)

0 500m

**Tableau 3 : Secteurs d'activité
des attributaires de parcelles**

	"Abidjanais"		autres attributaires	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Secteur public				
Enseignement	7	5,9	107	5,6
Sécurité	-	-	44	2,3
Administration	28	23,6	31	1,6
Entreprises publiques	19	16,0	83	4,3
Secteur privé				
Entreprises privées	17	14,3	128	6,7
Professions libérales	7	5,9	24	1,3
Services hôtellerie	-	-	12	0,5
Services transport	6	5,0	137	7,1
Services ménagères	3	2,5	219	11,4
Artisanat	2	1,6	199	10,3
Commerce	2	4,2	197	10,3
Cultivateurs	-	-	110	5,7
Planteurs	1	0,8	269	14,0
Propriétaires fonciers	-	-	23	1,2
Inactifs et indéterminés	24	20,2	338	17,7
Total	119	100,0	1921	100,0

Source : cadastre simplifié de Toumodi.

Les « Abidjanais » ont certes financé ou acquis des constructions dont la qualité, en terme de nature des matériaux utilisés et d'équipement des logements, est supérieure aux autres bâtis urbains. Les maisons individuelles, de type villa-jardin, sont plus nombreuses,

dans leur patrimoine, que les constructions de type cour commune, qui sont nettement majoritaires dans l'ensemble de l'espace urbanisé, et 4 immeubles, sis dans le premier lotissement colonial, ont été acquis par des « grands » dans les années 60, par adjudication, transferts de concession et achats par acte notarié.

Pour autant, l'inventaire des statuts d'occupation des personnes résidentes ne permet pas de déceler une stratégie généralisée de recherche des rentes locatives.

Tableau 4 : Types de construction et statut des occupants des bâtis possédés par les « Abidjanais »

	Parenté du prop. et hébergés non app.	Locataires	Parenté + locat.	Total
Immeubles	-	4	-	4
Maisons, villas	18	4	-	22
Cours communes	13	2	3	18
Total	32	9	3	44

La dissémination de la « propriété » foncière et la destination des bâtis, sauf en ce qui concerne les immeubles récupérés après l'indépendance et une faible proportion de maisons et de cours, corroborent l'idée que la ville n'est pas considérée comme une base spatiale susceptible de favoriser l'accumulation par la rente foncière et locative. La seule exception notable est celle du patrimoine de la famille Tiacoh, ce qui semble confirmer l'hypothèse préalablement suggérée d'une division des bases territoriales de pouvoir entre les réseaux politico-familiaux à l'oeuvre dans la ville et le département.

Toutefois, l'accès à la propriété foncière et immobilière citadine, propriété de plein droit justifié par la détention d'un titre foncier immatriculé et enregistré, a quelquefois été considéré comme une ressource permettant de lancer ou d'appuyer le développement d'entreprises économiques. Le meilleur exemple est sans doute à

rechercher dans la pratique de l'industriel Oka Niangoin, fondateur d'ADK (Ateliers de Kahankro), société dont l'activité intègre toutes les étapes de la filière bois, de l'exploitation forestière à l'ultime transformation en matériaux de construction (portes, fenêtres) et en meubles. Localisé à proximité du village de Kahankro (environ 5 km au nord de Toumodi) le premier établissement ADK a été créé en 1962, sous forme d'une simple scierie. Les extensions ultérieures, en particulier les unités abidjanaises, et les investissements réalisés après 1970, ont été en partie facilités par le rachat, en 1966, du titre foncier 93 appartenant alors à la CFAO. Le livre foncier montre, en effet, que depuis 1970 6 crédits bancaires, dont 2 auprès de la BIDI (Banque ivoirienne de développement industriel), ont pu être obtenus grâce à la mise en hypothèque du bien foncier et immobilier acquis en 1966. La même utilisation du titre foncier et des biens immobiliers est repérable dans l'histoire du TF 94, racheté en 1969 par le docteur Rémy Kouadio Tiacoh, deux fois hypothéqué depuis, et dans celle du TF 111, acquis par la même personne en 1963 (transfert de concession), hypothéqué en 1987, mais aucun indicateur ne permet d'identifier l'affectation des ressources financières ainsi dégagées.

Peu de parcelles construites au sein d'un portefeuille foncier par ailleurs restreint, peu de rentes locatives ou d'utilisations commerciales, industrielles ou autres des terrains acquis, quelques rares cumuls de parcelles et peu d'exemples de stratégies consistant à s'appuyer sur la propriété urbaine pour financer des activités économiques, telles semblent être les principales caractéristiques du patrimoine foncier et immobilier acquis par les « Abidjanais » de Toumodi analysé à partir de seuls documents cadastraux complétés par l'inventaire des parcelles.

Ces documents constituent cependant une base de réflexion bien incomplète, peut-être trompeuse puisque rien ne garantit l'adéquation entre les noms d'attributaires figurant sur le registre final issu du deuxième passage et la réalité de la possession foncière. En juin 1989, le responsable du service de l'urbanisme affirmait qu'un nouvel inventaire des parcelles devenait nécessaire : « avec les diverses reventes, on ne sait plus qui est où ». Une lecture sans doute plus

efficace consiste à partir non de l'état officiel de l'occupation des parcelles, mais des réseaux familiaux auxquels appartiennent les « abidjanais ». La reconstitution, à travers ces collectifs présents en ville, des patrimoines de chaque élément, confirme-t-elle ou infirme-t-elle les conclusions précédentes ?

Deux investigations ont été conduites, l'une auprès des membres de la famille d'Oka Niangoin, l'autre en compagnie du responsable du service de l'urbanisme, avec lequel ont été systématiquement inventoriés tous les terrains, construits ou non, possédés par des attributaires résidant à Abidjan et connus de ce responsable. L'énumération par l'un des fils d'Oka Niangoin des terrains contrôlés par sa famille correspond totalement aux indications du cadastre simplifié. Le passage dans les quartiers, îlot par îlot, feuilles cadastrales en main, montre qu'à 5 cas litigieux près, le cadastre simplifié est exact pour les « Abidjanais » détenant des terrains dans les aires loties par l'administration. Mais si les cadres sont connus et leurs terrains aisément repérables, tel n'est pas le cas des petits salariés ou des migrants travaillant dans l'artisanat et le petit commerce abidjanais, de sorte que subsiste une incertitude sur le nombre exact de terrains et d'attributaires.

Dans les aires illégalement occupées, la situation est beaucoup plus confuse, mais divers terrains « mis en valeur » par la famille Tiacoh ont pu être identifiés. C'est le seul cas de patrimoine foncier réel supérieur à celui officiellement enregistré.

Il reste que les 1 921 parcelles non détenues par les « Abidjanais » peuvent, pour certaines d'entre elles, être néanmoins contrôlées par des intermédiaires locaux utilisées comme prête-noms. Un rapide sondage sur 30 parcelles des quartiers Dioulakro et Aklomiombla n'a révélé qu'un seul cas de ce type ; si une telle proportion, d'ailleurs discutable, était valable pour l'ensemble des aires loties, 63 à 64 parcelles bâties seraient alors contrôlées par des « Abidjanais » en sus des 44 officiellement enregistrées. Mais rien ne permet de l'affirmer, et même en supposant que ce surplus soit réel, nos conclusions ne seraient pas significativement modifiées : après tout, avec 108 parcelles bâties,

les « Abidjanais » ne contrôlèrent que 7,5 % des terrains construits, et leur portefeuille total n'attendrait pas 10 % des parcelles administratives.

Ce constat ne vaut cependant que pour les attributaires résidant à Abidjan en 1988 et 1989. Or, dans un pays où la mobilité est extrême, s'arrêter au patrimoine foncier et immobilier détenu par les hauts cadres et par des salariés résidant dans la capitale économique en 1988 et 1989, c'est prendre le risque d'occulter des processus plus discrets inscrits dans la longue durée, surtout à Toumodi dont les relations avec Abidjan sont anciennes, en particulier dans le domaine des migrations féminines baoulé. Plus de 11 % des attributaires non résidents à Abidjan relèvent précisément de la catégorie « ménagère », à laquelle il faudrait ajouter les attributaires de sexe féminin (non distingués dans la liste cadastrale) appartenant aux autres CSP. Certes, ce sont bien les rapports entre les cadres et la ville qui constituent l'objet d'étude, mais l'on ne saurait passer totalement sous silence un phénomène peut-être important pour comprendre les modalités d'extension de l'espace bâti. Au recensement de 1975, les Baoulé représentaient environ 30 % de la population de la cité, et d'après l'enquête conduite lors de l'établissement du PDU de 1980, les Baoulé nés à Toumodi constituaient environ le cinquième du total de la population. D'un rapide passage dans 20 cours, choisies au hasard, appropriées par des femmes baoulé, il ressort que 18 détentrices des droits concessionnaires avaient effectué au moins un séjour de plus d'un an à Abidjan, 15 avaient séjourné au moins deux fois plus d'une année à Abidjan, 12 avaient effectué trois séjours ou plus dans la capitale économique. Sur ces 20 résidentes toumodiennes en juin 1989, 8 étaient célibataires et avaient exercé divers métiers à Abidjan (3 restauratrices, 4 commerçantes, 1 tenancière de « maquis »), 3 étaient des veuves non remariées (2 avaient séjourné à Abidjan avec leur mari, où elles faisaient du commerce d'ignames), 9 étaient mariées (8 d'entre elles avaient séjourné à Abidjan, dont 4 commerçantes, 1 couturière, 2 restauratrices, 1 employée de bureau). Sans prétention de représentativité statistique, ces quelques données factuelles suggèrent

cependant l'existence de liens entre la mobilité géographique et l'accès au sol urbain, puisque 14 des 20 parcelles ont été acquises après le premier séjour abidjanais (les 6 autres ayant été acquises par héritage et don). Seul un inventaire systématique, à l'échelle de la ville, puis une enquête sur échantillon accompagnée d'un recueil de biographies permettraient de préciser la part exacte de ces processus discrets d'accès au sol, qui n'entrent pas directement dans le cadre d'étude retenu (encore faudrait-il prendre en compte les subtils systèmes relationnels, gestion des réseaux d'hommes par exemple, animés par les femmes « célibataires »), mais qui ne doivent pas pour autant être négligés.

Bibliographie

BETTIGNIES J. (de), 1969, Toumodi. Eléments pour l'étude d'un centre semi-urbain en moyenne Côte d'Ivoire, *Cahiers Orstom*, Sér. Sc. Hum., vol. VI, 2, 1969 : 71-92

COHEN M.A., 1974, *Urban Policy and Political Conflict in Africa, a Study of the Ivory Coast*, The University of Chicago Press, 1974, 228 p.

KIPRE P., 1985, *Villes de Côte d'Ivoire 1893-1940*, NEA, Abidjan, 1985, 2 tomes, 238 p., 290 p.

MANOU-SAVINA A., 1985, *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, Thèse de 3e cycle, Université Paris I, 1985, 2 tomes, 445 p. et annexes.

TRIBILLON J.F., 1980, *Question du Code de l'Urbanisme et de l'Aménagement foncier. Rapport préliminaire et d'orientation*, Abidjan, MTPCV, 1980, 31 p.

KOUADIO TIACOH G., 1983, *Dans le pays baoulé. Monographie de la commune de Toumodi. Origine et histoire*, Abidjan, Presses de l'Imprimerie nationale, 1983, 109 p.